



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

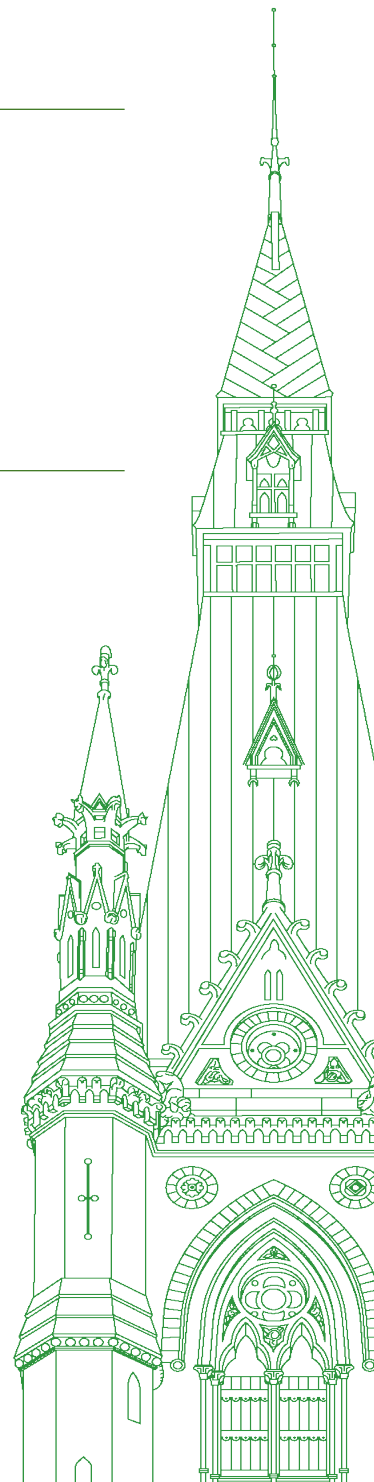
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 009

Le lundi 27 octobre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 27 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la neuvième réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant d'aller plus loin, je peux confirmer que tous les témoins en ligne ont effectué les tests de connexion requis avant la séance.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 22 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier les répercussions des progrès technologiques en matière d'intelligence artificielle sur les industries créatives.

Je tiens à remercier tous les témoins qui sont avec nous aujourd'hui dans la salle et en ligne.

Nous accueillons Alexandra Kearney, cofondatrice de l'entreprise Artificial Agency, qui témoigne à titre personnel; Wyatt Tessari L'Allié, fondateur et directeur général de Gouvernance et sécurité de l'IA Canada; Adrian Capobianco, PDG de BILI Social; Alain Strati et Lisa Broadfoot, de la Canadian Media Producers Association; Jonathan Roberge et Etienne Grenier, de la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophone; ainsi que Laurent Dubois et Véronique Roy, de la Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour nous présenter ses observations préliminaires, après quoi nous passerons aux questions des membres du Comité.

Nous allons d'abord entendre Alexandra Kearney.

Alexandra Kearney (cofondatrice, Artificial Agency, à titre personnel): Merci, madame la présidente. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Alexandra Kearney et je suis cofondatrice et responsable des agents pour l'entreprise Artificial Agency. Nous élaborons des systèmes d'intelligence artificielle interactifs qui sont utilisés par les concepteurs et les développeurs de jeux pour alimenter la prochaine génération de divertissements interactifs. Artificial Agency est une entreprise canadienne. Plus de 90 % des membres de notre équipe travaillent ici, au Canada, la grande majorité le faisant directement dans nos bureaux d'Edmonton.

Je ne veux pas commencer aujourd'hui en vous parlant de nos recherches ou de nos produits, mais plutôt en soulignant les profondes racines canadiennes de notre organisation. Mon cofondateur, Brian Tanner, et moi-même sommes tous les deux de fiers Cana-

diens. Nos carrières ont été rendues possibles par la communauté de l'intelligence artificielle de calibre mondial qui évolue ici même en Alberta. Nous avons tous les deux choisi de nous installer ici, plutôt que n'importe où ailleurs dans le monde, en raison de la recherche d'envergure internationale qui s'effectue dans notre province. Sans l'Alberta Machine Intelligence Institute et le travail dévoué de notre communauté locale de l'intelligence artificielle au fil des 50 dernières années, je ne serais pas devant vous aujourd'hui.

Les trois centres canadiens de recherche sur l'intelligence artificielle, Vector, Mila et AMii, sont sans aucun doute des trésors nationaux. S'il y a une chose que nous pouvons faire pour voir notre pays prospérer au cours du présent siècle, tant sur le plan technique que culturel, c'est de protéger et de soutenir ces instituts de recherche et leur contribution.

Pour bien des raisons, y compris un fort désir de redonner à cette communauté que nous considérons comme notre chez-nous, Brian et moi avons jugé que le Canada était le meilleur endroit pour mettre sur pied Artificial Agency. Nous croyons que tous les Canadiens, et en particulier les créateurs canadiens, méritent de profiter des bienfaits économiques découlant de l'intelligence artificielle. C'est pourquoi nous n'avons pas décidé de lancer Artificial Agency à New York ou à San Francisco, où les capitaux sont proches et accessibles. Nous avons choisi le Canada et nous avons choisi Edmonton. Nous voulons que les créateurs canadiens disposent des outils nécessaires pour définir le divertissement mondial au XXI^e siècle.

À Artificial Agency, nous sommes unis par une vision bien précise: créer des outils qui permettent aux concepteurs et aux programmeurs de jeux d'intégrer l'intelligence artificielle en mode exécution à tous les aspects de leur jeu, ce qui leur permet de proposer de nouvelles expériences et des genres de divertissement qui ne pourraient être créés autrement. Nous cherchons à permettre à la prochaine génération de créateurs de contenu narratif numérique de s'épanouir pleinement.

Notre moteur comportemental est un système d'intelligence artificielle qui interprète les commentaires des joueurs et l'évolution du jeu pour en adapter le contenu en temps réel. C'est une forme d'intelligence artificielle faisant appel à des agents qui alimentent un système de telle sorte qu'il est en mesure de poser des gestes influant sur l'environnement, le scénario et les caractéristiques d'un jeu. Ces agents travaillent dans des mondes de jeux créés par des studios. Les agents peuvent être des personnages capables d'improviser dans les limites fixées par les concepteurs du jeu, ou encore des metteurs en scène adaptant discrètement le jeu en fonction de la façon dont les joueurs interagissent avec leur environnement.

L'un de nos premiers porte-parole était scénariste. Grâce à nos outils, il a pu éviter des semaines de transfert entre l'écriture et la scénarisation. Il pouvait décider du comportement d'un personnage, le voir immédiatement en action et l'adapter en direct. C'est ainsi que le processus de création est devenu interactif pour ce scénariste. C'est exactement le genre de boucle de rétroaction que l'intelligence artificielle peut permettre d'optimiser. Avant cela, ce scénariste écrivait, puis il fallait des semaines pour que son travail soit interprété par les programmeurs et les concepteurs techniques. Grâce à notre moteur comportemental, il a pu voir immédiatement l'impact de son écriture — comment les personnages se comportent différemment et s'expriment — et se faire directement une idée de l'impression que son jeu pouvait laisser. Notre moteur comportemental offre à des gens comme lui une nouvelle interface créative qui élargit la portée du travail des concepteurs sans toutefois menacer leur pouvoir de création.

Notre moteur comportemental permet aux concepteurs de jeux d'agir comme des metteurs en scène qui donnent leurs directives aux acteurs en pleine représentation. Grâce à l'intelligence agentive, des personnages cessent d'être de simples robots programmables pour devenir des improvisateurs inspirés et dynamiques avec un passé, une vie intérieure et des objectifs. Nous ne faisons pas que changer la façon dont les jeux sont créés; nous redéfinissons ce que sont les jeux. Nous sommes en train d'élargir la gamme de l'expression artistique.

Les restrictions générales imposées à l'intelligence artificielle dans les domaines de la création risquent de cristalliser les éléments mêmes dont nous devrions favoriser l'épanouissement. Si les décideurs considèrent tous les systèmes génératifs comme un bloc monolithique, ils vont freiner la croissance des médias interactifs avant même qu'ils atteignent leur maturité.

En partenariat avec les studios, nous optons pour des modèles à code source ouvert comme Llama ou Qwen, mais nous ne nous en servons pas pour imiter ce qui se fait déjà. Nous les utilisons pour raisonner, nous adapter et réagir à l'intérieur des limites fixées par le créateur d'un jeu. Ce qui est important ici, ce n'est pas l'origine du modèle, mais plutôt l'intention et les frontières de son application. Aucun contenu généré par nos agents ne vise à ressembler à d'autres œuvres, à les imiter ou à les reproduire.

Le risque pour la création n'est pas ici le fait d'acteurs malveillants; il vient de la volonté de restreindre la portée du processus de conception d'une œuvre pour exclure les solutions technologiques. Si nous verrouillons les méthodes génératives de façon préventive, nous ne protégeons pas la culture canadienne. Au lieu de cela, nous l'empêchons d'évoluer et d'avoir une incidence sur le monde entier en s'appuyant sur de nouveaux formats.

Merci beaucoup du temps que vous nous consacrez.

• (1535)

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Wyatt Tessari L'Allié, de Gouvernance et sécurité de l'intelligence artificielle Canada. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Wyatt Tessari L'Allié (fondateur et directeur général, Gouvernance et sécurité de l'IA Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'honneur que vous me faites par cette invitation.

Gouvernance et sécurité de l'IA Canada est un organisme à but non lucratif multipartite et une communauté de personnes qui, partout au pays, travaillent pour que l'intelligence artificielle avancée soit sécuritaire et bénéfique à tous. Depuis 2022, nous fournissons au gouvernement fédéral des recommandations de politiques publiques d'intérêt public tournées vers l'avenir. Nous l'avons fait dans le cadre notamment de nos soumissions à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et au Conseil du Trésor, ainsi qu'à l'occasion de notre témoignage devant le Comité permanent de l'industrie et de la technologie lors de son étude du projet de loi C-27.

Notre expertise en intelligence artificielle est donc générale. Aujourd'hui, la contribution que j'espère apporter devant le Comité est une vue d'ensemble, c'est-à-dire la façon dont les répercussions de l'intelligence artificielle sur les industries créatives s'inscrivent dans le contexte des défis de l'intelligence artificielle en général.

[Traduction]

Mardi dernier, dans le cadre des consultations menées par le ministre de l'Intelligence artificielle sur la stratégie nationale du Canada, nous avons dévoilé notre nouveau livre blanc intitulé « Préparation de la crise de l'IA : un plan pour le Canada ».

La situation à laquelle nous sommes confrontés est plutôt simple. Comme l'intelligence humaine demeure pour ainsi dire inchangée et que l'intelligence artificielle continue de s'améliorer de jour en jour, nous nous dirigeons vers un monde où l'intelligence artificielle nous aura largement dépassés dans tous les domaines, que ce soit pour diriger une entreprise, prendre soin des gens ou créer du contenu original de grande qualité — autant de secteurs dans lesquels nous détenons encore un avantage. Atteindre ce niveau d'intelligence artificielle est l'objectif explicite de laboratoires pionniers comme OpenAI, Google DeepMind et Meta.

L'intelligence artificielle plus intelligente que l'humain aura des répercussions beaucoup plus importantes sur la société que les modèles d'intelligence artificielle générative que nous avons vus jusqu'à présent. Voici quelques incidences probables pour les industries créatives.

Premièrement, une intelligence artificielle plus intelligente que l'humain n'aura pas besoin de formation sur le contenu humain protégé par le droit d'auteur. Les modèles que nous voyons aujourd'hui et qui doivent parcourir des millions de livres et de chansons pour en arriver à produire quelque chose d'intelligible ne sont qu'une étape transitoire. À l'instar du cerveau humain, l'intelligence artificielle plus intelligente que l'humain sera en mesure d'apprendre à partir de données relativement limitées — comme celles qui sont du domaine public — pour créer des œuvres d'art authentiques et stimulantes.

Deuxièmement, la qualité du contenu en intelligence artificielle s'améliorera bien au-delà du niveau atteint par l'être humain. À l'heure actuelle, nous examinons la plupart des contenus générés grâce à l'intelligence artificielle et nous considérons à juste titre qu'ils sont bâclés ou de qualité inférieure. C'est une phase de transition. D'ici quelques années à peine, la situation pourrait être inversée, le contenu créé par l'être humain devenant comparativement désuet et simpliste.

Troisièmement, nous voyons déjà des plateformes comme Spotify et Amazon être inondées de contenu généré par l'intelligence artificielle. Ce n'est qu'un début. D'ici quelques années, l'intelligence artificielle nous donnera sans doute accès à un contenu personnalisé de haute qualité, disponible sur demande à très faible coût, et nous pourrions facilement nous retrouver dans une situation où plus de 90 % de ce que les Canadiens regarderont sur leurs plateformes sera généré par l'intelligence artificielle.

Ce ne sont là que quelques-unes des répercussions sur un secteur seulement. Tous les aspects de la société seront touchés. Pensez à vos propres rôles en tant que députés. Que ferez-vous lorsque pour chaque projet de loi que vous rédigerez, pour chaque discours que vous prononcerez ou pour chaque stratégie politique que vous élaborerez, il sera préférable d'avoir recours à l'intelligence artificielle, et lorsque vos électeurs sauront que, pour chaque décision que vous prendrez au cours de votre journée, votre meilleure option sera de demander à l'intelligence artificielle ce qu'il faut faire? De plus, pour inverser les rôles encore une fois, que ferons-nous en tant qu'organisme sans but lucratif lorsque l'intelligence artificielle suivra l'évolution de la situation et plaidera en faveur d'une bonification des politiques mieux que nous sommes capables de le faire?

Nous ne le savons pas, mais c'est le niveau d'intelligence artificielle que les laboratoires de pointe pensent pouvoir intégrer en aussi peu qu'un à trois ans, et un certain nombre de tendances donnent à penser qu'ils ont peut-être raison. Nous espérons qu'il faudra plus de temps pour y parvenir, mais un gouvernement responsable doit commencer à se préparer immédiatement.

Cela m'amène à nos recommandations à l'intention du gouvernement canadien.

Premièrement, il faut faire le nécessaire pour composer avec la crise de l'intelligence artificielle. Avec cette étude de 2025 sur les répercussions de l'intelligence artificielle sur les industries créatives, c'est un peu comme si vous vous étiez penchés en décembre 2019 sur la première éclosion de coronavirus à Wuhan, en Chine. Vous êtes tombé sur le signe avant-coureur d'une industrie qui a été durement touchée par une première vague d'intelligence artificielle. La vraie nouvelle est toutefois à venir avec les répercussions les plus importantes qui se feront sentir ailleurs, à savoir sur la sécurité nationale, la sécurité publique, la géopolitique et la stabilité économique et financière. Ce n'est pas une crise que vous pourrez gérer dans le cadre d'un programme existant ou pour laquelle vous pourriez mandater un ministère en particulier. Pour que la réponse du Canada soit adéquate, il faudra un effort pangouvernemental.

Deuxièmement, il faut être le fer de lance de la réponse mondiale. L'intelligence artificielle est un défi planétaire qui nécessite des solutions planétaires. Le Canada est bien placé pour accueillir et diriger les discussions à l'échelle mondiale, ce qui nous placera en meilleure posture dans nos négociations avec les multinationales.

Troisièmement, on doit renforcer la résilience du Canada. Il faut profiter du fait que les industries créatives sont les premières touchées pour mettre à l'essai des mesures de soutien dont d'autres secteurs pourraient bientôt avoir besoin également. Il faut adopter des mesures qui sont bénéfiques pour tous les Canadiens et qui sauront guider l'évolution de l'intelligence artificielle, comme l'étiquetage du contenu et la protection contre les hypertrucages.

Quatrièmement, il faut lancer un dialogue national sur l'intelligence artificielle. Les Canadiens méritent d'être informés et consul-

tés au sujet d'une technologie qui va radicalement transformer leur existence. Les ministres Guilbeault et Solomon sont idéalement placés pour mener des audiences publiques à l'échelle nationale afin de bien renseigner les Canadiens et de les consulter concernant les grandes décisions à prendre quant à notre avenir collectif en matière d'intelligence artificielle.

J'espère que ces brèves remarques vous auront aidés à mieux comprendre l'importance de ce qui est sur le point de se produire dans le domaine de l'intelligence artificielle. Pour citer le premier ministre Carney: « Nous devons construire des choses que nous n'avions jamais imaginées, à un rythme que nous n'aurions jamais cru possible. » Le temps file. Mettons-nous au travail.

Merci.

● (1540)

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Adrian Capobianco, de BILI Social.

Vous avez cinq minutes.

Adrian Capobianco (directeur exécutif et cofondateur, BILI Social): Merci, madame la présidente, et merci, honorables membres du Comité, de me donner l'occasion de participer à cette étude et de témoigner devant vous aujourd'hui.

Pour vous donner brièvement une idée de mon parcours professionnel, disons que j'ai été cadre et PDG dans diverses agences de publicité régionales et internationales, j'ai fait la promotion de bon nombre des marques canadiennes et mondiales les plus connues et j'ai administré année après année des centaines de millions de dollars de dépenses publicitaires.

Il y a quelques années, nous avons lancé BILI Social. La mission de BILI est simplement d'aider à mettre en contact les marques et les influenceurs des médias sociaux. J'ai été témoin de plus de perturbations et de possibilités nouvelles au cours des dernières années seulement qu'au fil de toutes les décennies qui les ont précédées. L'impact de l'intelligence artificielle ne fait qu'accélérer cette tendance.

Pour vous situer un peu, nous sommes une entreprise fondée au Canada qui exerce ses activités partout en Amérique du Nord. Je suis fier de dire que nous jouons dans la cour des grands et que nous en sortons souvent vainqueurs. Notre entreprise est de taille modeste, mais nous réussissons à rivaliser avec des pairs très bien établis et des conglomérats internationaux, notamment grâce au recours à l'intelligence artificielle.

Dans le contexte de l'étude du Comité, nos liens avec l'industrie créative s'articulent autour de la publicité, des médias numériques et du contenu des médias sociaux. Notre communauté créative est composée d'influenceurs sur les médias sociaux, dont beaucoup sont eux-mêmes de petits entrepreneurs qui gagnent leur vie grâce aux plateformes numériques.

Bien que nous soyons conscients du fait que le monde des médias sociaux est loin d'être parfait et que l'intelligence artificielle présente certains risques, nous estimons qu'il est non seulement préférable de se tourner vers l'intelligence artificielle, mais aussi nécessaire de mettre à l'essai, d'apprivoiser et d'exploiter ses différents outils pour nous aider à bâtir et à développer notre entreprise. Comme nous travaillons notamment avec de nombreux athlètes, je vais me permettre une analogie sportive: nous utilisons l'intelligence artificielle pour passer la rondelle à nos partenaires, et non pour marquer un but à leur place. Nous ne nous appuyons pas entièrement sur l'intelligence artificielle pour créer, par exemple, des influenceurs artificiels, mais nous en tirons parti de bien des manières dans notre domaine. Nous croyons que le recours à l'intelligence artificielle est important non seulement pour nous, mais aussi pour de nombreuses entreprises canadiennes comme la nôtre.

Pour situer un peu mieux les choses dans leur contexte au bénéfice du Comité, je vais vous en dire davantage sur notre mode de fonctionnement. Ce faisant, je vais expliquer cinq façons dont nous mettons à contribution l'intelligence artificielle en précisant comment elle influe sur nos activités.

Tout d'abord, nous avons utilisé l'intelligence artificielle pour la première fois il y a près de trois ans, lorsque ChatGPT a été lancé. Nous savions que nous pouvions nous en servir pour créer du contenu textuel plus rapidement, mais nous ne savions pas si le résultat serait meilleur, alors nous l'avons mise à l'essai. Nous avons utilisé l'intelligence artificielle pour aider à peaufiner des messages textes pour les médias sociaux que nous avons comparés aux messages rédigés par des humains. Ces tests nous ont permis de constater que les messages réécrits au moyen de l'intelligence artificielle ont généré 28 % plus de réactions, soit 28 % plus de mentions « J'aime », de partages, de commentaires et d'opinions, ce qui est important pour nos clients, pour nous-mêmes et pour nos partenaires créateurs. Tout cela était à notre disposition gratuitement.

Deuxièmement, nous offrons des services de contenu social. C'est notre plateforme BILI Boost. Il s'agit de créer des publications d'influenceurs sur les médias sociaux pour aider à promouvoir des produits et des services pour nos clients. Pour vous donner une idée, il y a quelque 10 millions de créateurs de contenu en Amérique du Nord, et nous avons des données sur chacun d'entre eux. Pour être efficaces, nous utilisons l'intelligence artificielle pour repérer, vérifier et filtrer ces créateurs afin d'en sélectionner 100, 10, voire un seul en fonction des besoins de nos partenaires clients. Il serait impossible de le faire manuellement.

Troisièmement, nous offrons des services commerciaux via notre plateforme BILI Base qui permet la vente directe de produits à la faveur de recommandations en ligne. Nous utilisons l'intelligence artificielle pour jumeler nos créateurs à des produits et des contenus avec lesquels ils ont des affinités, de telle sorte qu'ils puissent offrir du contenu plus pertinent et plus intéressant à leur public.

Quatrièmement, nous nous efforçons de suivre de près l'évolution des idées et des tendances pour tenir nos clients informés. Comme notre personnel en place n'avait pas de temps à consacrer à ce projet, j'ai amorcé le travail avec un groupe d'étudiants des écoles de commerce. Fait intéressant, leur premier réflexe a été d'utiliser l'intelligence artificielle pour rechercher, dégager et compiler ces tendances. C'est un service que nous pourrions maintenant offrir à nos clients, ce qui n'aurait pas été possible auparavant. Cela nous permet de livrer concurrence à des joueurs internationaux plus im-

portants pouvant compter sur des équipes de travail beaucoup plus imposantes.

Enfin, j'aimerais vous donner un aperçu de la direction que prennent les choses. Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous travaillons avec un certain nombre d'athlètes qui sont créateurs de contenu. À titre d'exemple, nous sommes le partenaire exclusif en matière de commerce social du syndicat des joueurs de la Ligue canadienne de football et de l'association des anciens de la Ligue nationale de hockey. Nous voulons utiliser l'intelligence artificielle pour aider à ouvrir de nouveaux marchés à ces créateurs athlètes. Par exemple, grâce à nos outils d'intelligence artificielle vidéo, un créateur anglophone peut maintenant offrir du contenu en français et en espagnol, ce qui lui permet d'accéder à l'ensemble du marché nord-américain; ou en mandarin, en cantonais et en japonais, ce qui ouvre à ces créateurs et aux marques canadiennes dont ils font la promotion l'accès aux marchés asiatiques.

En conclusion, notre philosophie à BILI Social est que nous avons très peu de capacité d'influer sur ce que le monde fera de l'intelligence artificielle, et qu'il est très clair que la planète progresse à plein régime vers son adoption. Nous avons donc pris la décision très pragmatique d'en tirer le meilleur parti possible. Pour revenir aux analogies avec le monde du sport, nous croyons que les Canadiens peuvent soit participer en tant que joueurs et propriétaires au jeu de l'intelligence artificielle, soit rester sur la touche et payer pour voir d'autres se disputer la victoire.

À ce titre, BILI a clairement fait son choix. Nous allons être des joueurs actifs et nous allons tout faire pour gagner. Pour nous propulser dans cette direction, il serait formidable que nous puissions compter sur le soutien, le financement et l'encouragement d'un gouvernement soucieux de contribuer à accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle par des milliers d'entreprises comme la nôtre, afin qu'elles puissent continuer à se battre dans la cour des grands.

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à la réunion d'aujourd'hui.

• (1545)

La présidente: Je vous remercie, monsieur Capobianco.

Nous allons maintenant céder la parole aux deux représentants de Canadian Media Producers Association, M. Alain Strati et Mme Lisa Broadfoot.

Vous disposez ensemble de cinq minutes.

Alain Strati (vice-président principal, Industrie et politique, Canadian Media Producers Association): Merci, madame la présidente, et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je tiens à vous remercier de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

La Canadian Media Producers Association, ou CMPA, représente plus de 600 sociétés de production indépendantes œuvrant dans les domaines du cinéma, de la télévision et des médias numériques. Nos membres emploient des talents canadiens et font découvrir les nouvelles du Canada à des publics d'ici et d'ailleurs.

Les producteurs sont à la fois des artistes et des entrepreneurs. Ils donnent vie à l'expression culturelle qui unit les Canadiens tout en stimulant les investissements, l'emploi et l'innovation dans toutes les régions de notre pays.

Le travail de production est fondamentalement humain. Les producteurs prennent des idées et les transposent à l'écran en levant des fonds, en gérant des budgets, en embauchant des équipes et en assumant les risques sur les plans financier et juridique qui rendent la production possible. Ils collaborent avec des scénaristes, des réalisateurs, des interprètes et des artisans qualifiés dont la créativité et l'expérience donnent vie aux histoires canadiennes.

Si l'intelligence artificielle peut aider la création humaine, elle ne peut et ne doit pas la remplacer complètement. Nos observations d'aujourd'hui peuvent parfois sembler familières, car elles s'articulent autour des trois piliers que sont l'autorisation, la rémunération et la transparence. Il s'agit de principes de bon sens fondés sur le droit établi qui devraient ancrer l'approche du Canada en matière d'intelligence artificielle générative. En termes simples, les œuvres ne devraient pas être utilisées sans consentement, les créateurs doivent être rémunérés lorsque leurs œuvres sont utilisées et le processus doit être transparent afin que les créateurs sachent quand et comment leurs œuvres sont utilisées.

Conformément à ces principes, il n'est pas nécessaire d'ajouter une nouvelle exception relative à l'exploration de textes et de données dans la Loi sur le droit d'auteur. La loi est neutre sur le plan technologique et s'est révélée capable de s'adapter aux nouveaux outils et aux nouveaux flux de travail au fil de décennies d'innovation. De nouvelles exceptions ne feraient qu'autoriser ce qui est actuellement illégal, à savoir l'ingestion massive de matériel protégé par le droit d'auteur sans consentement, sans mention ni compensation. Le système canadien de droit d'auteur tient déjà compte de l'innovation tout en garantissant de manière cruciale que les créateurs soient rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres. Compromettre cet équilibre affaiblirait à la fois notre économie créative et la confiance du public qui la sous-tend.

Lisa Broadfoot (vice-présidente, Affaires industrielles et commerciales, Canadian Media Producers Association): La CMPA soutient le développement d'un marché dynamique des licences où les producteurs et autres détenteurs de droits peuvent négocier librement l'utilisation de leur propriété intellectuelle pour la formation en intelligence artificielle et d'autres usages. Les producteurs négocient des accords complexes de licence et de distribution sur plusieurs territoires. Ils sont hautement qualifiés sur le marché créatif des licences et peuvent mettre à profit cette expertise pour négocier avec les plateformes d'intelligence artificielle. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un marché émergent, mais sa croissance et sa légitimité dépendent de règles d'engagement claires et de la transparence.

Nous savons que ces plateformes ont été formées sur des œuvres protégées par le droit d'auteur, mais les titulaires de droits n'ont aucun moyen de savoir si leurs œuvres ont été utilisées. La transparence permet de responsabiliser les plateformes et donne aux producteurs et autres titulaires de droits la possibilité de négocier une licence pour cette utilisation. Le besoin de transparence est double. Il aidera les titulaires de droits à explorer de nouvelles possibilités de licence et à identifier les violations lorsqu'elles se produisent, mais il est également nécessaire pour évaluer la validité des données, les biais inhérents aux modèles d'intelligence artificielle et contribuer à garantir que ces systèmes sont légaux et responsables.

Comme tous les entrepreneurs, les producteurs s'adaptent aux nouveaux outils qui rendent leur travail plus efficace et leurs productions plus compétitives. Les outils d'intelligence artificielle ne font pas exception. Ils sont déjà utilisés pour rationaliser les flux de

travail et optimiser l'efficacité. La CMPA soutient l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ce contexte opérationnel.

Les efforts récemment déployés par les plateformes d'intelligence artificielle pour définir leurs propres règles en matière de droits d'auteur illustrent une tendance inquiétante. L'innovation est poursuivie sans le consentement des créateurs. Il s'agit davantage d'une approche consistant à demander pardon plutôt qu'à demander la permission. La suggestion initiale d'OpenAI visant à permettre aux utilisateurs de refuser que leurs œuvres soient utilisées dans *Sora 2* en est un bon exemple. Pour faire écho aux commentaires formulés devant le Comité la semaine dernière, le refus de participation renverse le principe même du droit d'auteur. Ce dont les titulaires de droits ont besoin, c'est de l'assurance que la loi sur le droit d'auteur continuera à défendre leur droit de choisir volontairement de participer à un accord de licence équitable et transparent.

• (1550)

Alain Strati: Le respect des droits d'auteur, la promotion d'un marché des licences équitable et dynamique et la garantie de la transparence constituent les conditions nécessaires à une économie saine et compétitive à l'ère de l'intelligence artificielle. Tout ce qui va au-delà risque de dépasser les limites des domaines que le marché peut gérer lui-même.

Ces mesures ne freinent pas l'innovation. Elles constituent au contraire les conditions préalables nécessaires à son développement. Elles garantissent que l'intelligence artificielle se développe sur la base de la confiance, de la créativité, et du respect de l'État de droit.

Je vous remercie. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Je cède maintenant la parole à Jonathan Roberge et Étienne Grenier, qui représentent la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones et qui comparaissent tous les deux par vidéoconférence.

Vous avez cinq minutes pour votre présentation.

Jonathan Roberge (professeur titulaire, Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones): Merci, madame la présidente.

Je remercie le Comité de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Jonathan Roberge. Je suis professeur titulaire à l'INRS, soit l'Institut national de la recherche scientifique, où je suis aussi titulaire de la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones. Fondée en 2024, celle-ci compte les trois axes de recherche suivants: premièrement, l'étude des écosystèmes de l'intelligence artificielle, en particulier les répercussions de l'intelligence artificielle sur les industries créatives et les milieux culturels; deuxièmement, la question de la découvrabilité des contenus culturels; et, troisièmement, le développement des politiques, entre autres celles à Patrimoine canadien. Tout ça est basé sur une expertise scientifique en sciences humaines et sociales, qui retourne principalement de la sociologie, de la science politique, du droit et des communications. Auparavant, j'ai été titulaire d'une chaire de recherche du Canada pendant 10 ans.

L'essentiel de mon propos est de souligner l'importance de construire, en particulier à Patrimoine canadien, des politiques basées sur des faits, sur de la recherche et sur de l'expertise. La raison pour laquelle je dis ça, c'est que, si on regarde historiquement ce qui s'est fait à Patrimoine canadien, on constate non pas une montée en puissance de ces recherches et donc de cette expertise, mais plutôt un déficit en la matière. C'est presque devenu une signature du ministère à Ottawa. Je peux vous donner l'exemple des deux chaires que nous avons eues: en 13 ans d'existence, celles-ci n'ont jamais obtenu de mandat de recherche de la part du ministère du Patrimoine canadien.

Entre autres choses, si on regarde l'histoire récente de l'approche du ministère pour ce qui est des répercussions de l'intelligence artificielle sur les industries culturelles, on constate principalement deux choses. Premièrement, le gouvernement, en matière de patrimoine canadien, a un parti pris pour l'intelligence artificielle très souvent au détriment des industries culturelles. À ce propos, je prends l'exemple de la consultation qui a été menée entre Patrimoine canadien et l'organisme Mila, auparavant connu sous le nom de Montreal Institute for Learning Algorithms. L'entièreté de la consultation a tourné court, dans la mesure où l'idée de construire une politique culturelle sur l'octroi de licences de données a simplement été rejetée par les acteurs du milieu culturel. On voit ce même travail ou ce même déficit de légitimité dans la consultation sur le droit d'auteur.

Tout ça m'amène à vous dire que les politiques culturelles canadiennes seraient mieux équipées si elles étaient mieux construites sur des données de recherche. C'est aussi quelque chose qui touche la capacité du gouvernement de mieux comprendre l'environnement international, en particulier la capacité de faire des études comparatives. Par exemple, la stratégie d'action en matière d'intelligence artificielle du ministère de la Culture en France, un document complet d'une trentaine de pages qui n'a pas son équivalent au Canada, comporte ce préalable selon lequel il va falloir avancer dans la recherche et faire des études d'impact. Encore une fois, ce n'est pas quelque chose qui existe à Patrimoine canadien, ni au sens de la concertation ni au sens de la recherche scientifique.

Là-dessus, je cède la parole à mon collègue.

• (1555)

Étienne Grenier (étudiant au doctorat, Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous.

Je vais prendre la balle au bond.

Comme l'a souligné le professeur Jonathan Roberge, les dernières consultations menées par le gouvernement canadien visant l'intelligence artificielle et la culture ont été technocentriques, c'est-à-dire qu'elles visaient principalement à régler les problèmes causés par l'exploitation des données culturelles par des représentants techno-industriels du secteur de l'intelligence artificielle. Cette focalisation sur la fouille de textes et de données, nécessaire au développement technologique, crée une zone d'ombre qui masque les questions suivantes.

Premièrement, quelles sont les conséquences vécues par les travailleurs du milieu culturel depuis l'introduction de cette technologie?

Deuxièmement, quels sont les usages émergents associés à l'intelligence artificielle qui transforment les médias de la culture?

Troisièmement, comment les travailleurs du milieu culturel et les artistes peuvent-ils mettre l'outil à leur main, c'est-à-dire comment peuvent-ils influencer le développement de la technologie afin que celle-ci serve, du moins en partie, leurs intérêts?

Il serait grand temps d'intégrer les travailleurs du milieu culturel et les artistes dans les processus de consultation, car ceux-ci sont sur la ligne de front et inventent, jour après jour, une nouvelle façon de cohabiter avec l'intelligence artificielle. Ces actions méritent d'être soutenues par l'État.

Il faut se rappeler que les objets techniques naissent de la rencontre de différentes forces. Outre celle des industriels, il faut tenir compte non seulement des utilisateurs, mais aussi de la frange avancée des praticiens qui modifient eux-mêmes ces technologies en les adaptant par l'entremise de projets expérimentaux. L'adaptation aux technologies de l'intelligence artificielle ne doit pas se faire de manière unidirectionnelle, partant du milieu techno-industriel de l'intelligence artificielle vers les travailleurs du milieu culturel, mais plutôt de manière bidirectionnelle, où les innovateurs et les usagers ont leur mot à dire. Les travailleurs du milieu culturel et les artistes sont dotés d'agentivité et l'État devrait les appuyer dans leur démarche de réappropriation.

C'est pour cette raison que je désire souligner l'absence totale du secteur culturel dans la Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA. Ce projet de 2 milliards de dollars contribue à l'exclusion de ces acteurs et les positionne comme de simples adoptants passifs, ignorant leur rôle potentiel en matière d'innovation et de création de valeur. Or, les initiatives de...

La présidente: Merci. Votre temps de parole est écoulé, mais vous pourrez donner plus de détails plus tard en répondant aux questions.

[Traduction]

Nous allons maintenant entamer une série de questions. Je cède la parole à Mme Thomas pour six minutes.

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Sauf votre respect, madame la présidente, vous avez oublié des témoins.

[Traduction]

La présidente: Oh, ai-je oublié quelqu'un? Je suis vraiment désolée.

Nous allons passer à notre prochain témoin.

[Français]

Nous avons Laurent Dubois et Véronique Roy, qui sont ici au nom de la Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma, ou SARTEC.

Je suis désolée de vous avoir oubliés. Vous avez cinq minutes pour faire votre présentation.

Laurent Dubois (directeur général, Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, mesdames et messieurs les députés.

Je m'appelle Laurent Dubois et je suis le fier directeur général de la SARTEC, soit la Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma. Je suis accompagné aujourd'hui par M^{re} Véronique Roy, avocate et conseillère en relations de travail.

La SARTEC représente près de 1 700 scénaristes de partout au Canada qui écrivent en français. Depuis 1949, nous défendons leurs droits et leurs intérêts socioéconomiques et nous contribuons à valoriser leur apport fondamental à ce qui rend le Canada si unique, si enviable et si attirant: sa culture.

C'est pourquoi nous vous remercions de nous donner l'occasion de témoigner aujourd'hui, car nous sommes particulièrement inquiets des possibles répercussions du développement des outils d'intelligence artificielle générative sur notre secteur, et plus particulièrement sur les autrices et les auteurs que nous représentons.

Au début de juin, six organisations syndicales québécoises représentant près de 25 000 artistes et techniciens lançaient le manifeste intitulé « L'art est humain! ». Ce plaidoyer pour un développement raisonnable et raisonné de l'intelligence artificielle a reçu un accueil très favorable au Canada, mais aussi au-delà de nos frontières. Le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, Steven Guilbeault, y a d'ailleurs fait allusion dans son allocution d'introduction lors de la dernière session de travail de l'UNESCO, tenue à Paris en juin dernier.

Ce manifeste cherche à porter la voix des artistes dans un débat public dominé par les discours de compagnies centrées sur des objectifs de pouvoir et de profits. Ces mêmes entreprises nous présentent d'ailleurs l'intelligence artificielle comme une révolution ou comme un train qu'il faut attraper à tout prix, sous peine de rester sur le quai des temps passés.

Or, l'intelligence artificielle n'est pas une révolution. Elle est une innovation majeure, certes, mais pas une révolution, car la notion de révolution implique de faire table rase du passé de manière brutale pour imposer de nouveaux paradigmes et de nouvelles règles du jeu.

Des syndicats comme la SARTEC mettent des années à bâtir des conditions de travail minimales pour les artistes. Ils le font dans le cadre d'un dialogue social respectueux avec leurs vis-à-vis.

Des députés comme vous, mesdames et messieurs, mettent des mois à élaborer, négocier et promulguer des lois qui visent à organiser au mieux notre vie en société en précisant les droits et les obligations de chaque Canadien et Canadienne. La démocratie est un temps long fait de consultations, d'échanges et de compromis.

Laissons-nous aujourd'hui quelques grandes entreprises de la Silicon Valley empiéter sur ce que nous sommes, sur notre bien commun et sur notre souveraineté?

Les pertes d'emplois, la fuite de la propriété intellectuelle et le pillage de contenus protégés sont les premières conséquences mesurables de cette évolution. Le récent vol de bijoux au Musée du Louvre, à Paris, a fait les manchettes, mais, dans le monde de l'intelligence artificielle, on assiste à un cambriolage permanent d'œuvres d'art au nom de l'innovation. Tout comme les joyaux de la Couronne française seront probablement découpés et fondus en métaux précieux, nos œuvres moissonnées par l'intelligence artificielle sont émiettées, désossées et fragmentées pour servir de matière première précieuse à la création de nouveaux contenus vides de toute valeur historique, émotionnelle et humaine, et vides de savoir-faire créatif.

D'ailleurs, les répercussions d'un développement mal encadré de l'intelligence artificielle dépassent la simple considération économique. En effet, l'intelligence artificielle ne crée pas; elle recycle. Elle divise pour mieux régner, et les algorithmes qui la façonnent n'échappent pas aux jugements et aux valeurs de celles et ceux qui les conçoivent et les mettent en marché. Les discours dominants continueront de dominer et les voix minoritaires verront le fossé des iniquités se creuser davantage. La diversité des expressions culturelles est menacée par manque de rentabilité, et, par le fait même, c'est la souveraineté culturelle du Canada qui est en jeu.

Nous appelons le Canada à saisir l'occasion d'assumer, face à ce défi, un leadership fort pour rappeler que l'art est humain et qu'il doit le rester. Un cadre strict et incontournable doit être élaboré, car ni les créatrices et les créateurs seuls ni leurs modestes associations professionnelles ne peuvent mener les recours pour faire valoir leurs droits face à des géants aux ressources quasi illimitées.

Des solutions existent. Elles requièrent un travail concerté et une bonne dose de courage. Elles impliquent des notions simples d'autorisation, de transparence et de rémunération.

Il faut une autorisation, car les créatrices et les créateurs doivent pouvoir décider, au moyen d'une approche basée sur le consentement explicite, si leurs œuvres peuvent être utilisées ou non, et dans quelles conditions elles peuvent l'être.

Il faut de la transparence, car les développeurs d'intelligence artificielle devraient être obligés de divulguer les contenus utilisés à des fins d'entraînement. La transparence est également nécessaire dans le cas des contenus générés par l'intelligence artificielle: ceux-ci devraient être étiquetés comme tels aux yeux du grand public.

Enfin, il faut une rémunération, car, faut-il le rappeler, le droit d'auteur est aussi un droit économique et la source de revenus principale des autrices et des auteurs.

Nous serons ravis de discuter avec vous et de répondre à vos questions.

Merci de votre écoute.

● (1600)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dubois.

[Traduction]

Je cède maintenant la parole à Mme Thomas pour six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci beaucoup.

Merci à chacun d'entre vous d'avoir pris le temps d'être ici aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Mme Kearney. J'aimerais que vous me parliez un peu de l'industrie du jeu vidéo au Canada. Je sais qu'elle dépasse largement son poids en matière de création. Comment l'intelligence artificielle améliore-t-elle le monde du jeu vidéo ici, au Canada?

Alexandra Kearney: Le Canada peut se targuer d'une tradition riche et variée dans la création de jeux vidéo. Bien entendu, ici à Edmonton, nous avons les studios BioWare, qui ont donné naissance à de nombreux studios dérivés, connus pour créer et perfectionner des jeux de rôle narratifs, des jeux de rôle narratifs qui suscitent des émotions fortes et résistent à l'épreuve du temps. C'est quelque chose qui continue de passionner les joueurs, même si certains de ces jeux sont désormais assez anciens.

En ce qui concerne notre technologie et la manière dont elle change les choses, l'un des facteurs qui ont limité la conception des jeux par le passé est le fait que, si vous ne pouvez pas programmer ou anticiper, au moment du développement, ce qu'un joueur pourrait choisir de faire, vous ne pouvez pas créer de résultat pour ce choix du joueur. Il n'est pas possible d'improviser en fonction du contact avec la réalité et de la grande créativité des personnes qui jouent aux jeux. Il est tout simplement difficile de prévoir tous ces cas particuliers.

Il existe un test pour les jeux dont l'univers s'apparente à celui de *Donjons et Dragons* et qui séduisent particulièrement les adeptes des anciens jeux de rôle narratifs. Ce test consiste à se demander: Peut-on créer un « souhait »? Pour les gens qui ne seraient pas familiers avec *Donjons et Dragons* et les jeux de rôle du même genre, le concept de « souhait » est généralement quelque chose où un maître du donjon humain interprète l'état du jeu et les intentions des joueurs, et essaie de déterminer ce qui est juste tout en créant un défi. Bien entendu, avec quelque chose d'aussi vaste et ouvert que « Je veux faire un vœu et voir ce qui va se passer », c'est tout simplement quelque chose qu'on ne peut pas scénariser. Grâce à notre moteur comportemental, on est en mesure de faire ce genre de choses. Nous pouvons créer des scénarios dans lesquels un maître de cérémonie du jeu est capable d'interpréter les désirs d'un joueur et de les concilier avec la situation, de manière à ce que cela reste captivant pour la personne qui est mise au défi par le jeu.

Par ailleurs, nous sommes capables de créer des personnages convaincants qui interagissent avec les gens de manière naturelle. Alors que beaucoup de choses, comme les négociations dans les jeux, se résument généralement à un test de compétence — le joueur lance les dés, et cela n'a rien à voir avec sa capacité réelle à présenter un argumentaire convaincant —, nous pouvons désormais créer des systèmes capables de s'adapter dynamiquement à la volée, d'évaluer votre capacité réelle à me convaincre de quelque chose dans un jeu et de proposer un résultat qui semble équitable. Ce ne sont là que deux exemples de choses qui, tout simplement, ne pouvaient pas être réalisées avec les méthodes traditionnelles, mais que vous pouvez faire en utilisant l'intelligence générative.

Il ne s'agit pas de reproduire quoi que ce soit qui existe déjà dans des œuvres antérieures. Nous ne regardons pas les peintures de Rothko pour ensuite essayer de transférer son style. Il s'agit d'éléments interpersonnels émergents qui sont rendus par le système décisionnel.

• (1605)

Rachael Thomas: Je vous remercie.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont le secteur a évolué, avant l'utilisation de l'intelligence artificielle et maintenant, avec l'utilisation de l'intelligence artificielle? Dans votre introduction, vous avez évoqué l'importance de protéger l'écosystème en tant que lieu propice à l'innovation et à la créativité. J'imagine qu'il existe un équilibre à trouver lorsque les régulateurs réfléchissent à la marche à suivre. Une réglementation excessive pourrait potentiellement nuire à cela; l'absence de réglementation pourrait être dangereuse. Où se situe cet équilibre pour garantir le maintien de l'écosystème créatif et de la capacité d'innovation?

Alexandra Kearney: En ce qui concerne notre travail, je ne vois pas vraiment de menace pour les studios de jeux vidéo. Dans un certain sens, notre travail ne remplace pas de manière fondamentale le rôle d'un studio de jeux vidéo. Il s'agit plutôt d'une transformation, dans le sens où l'intelligence artificielle permet aux studios

d'effectuer des tâches qu'ils n'auraient tout simplement pas pu faire sans cette nouvelle technologie.

Quand je pense à les protéger, en tant que Canadienne qui défend les studios dans le domaine artistique, je ne vois vraiment pas quelles pourraient être les préoccupations les plus importantes. J'ai du mal à voir ce qui pourrait menacer ces studios, d'une manière qui pourrait mettre en péril leur existence, si cela a du sens.

Ce que je trouve positif, c'est que beaucoup de ces studios dotés d'une intelligence artificielle sont capables de jouer dans la cour des grands, dans le sens où il existe de nombreux petits studios indépendants canadiens qui n'ont pas accès à des capitaux importants, alors que les jeux vidéo sont des entreprises très capitalistiques. Quand on pense à certains de ces studios qui produisent des jeux à grand succès, dans certains cas, il leur faut parfois, dans les cas extrêmes, plus de 1 milliard de dollars pour produire un jeu. C'est un capital auquel la population canadienne n'a pas accès, ce qui nous exclut de ce marché. Si nous disposons d'outils qui permettent aux Canadiens qui créent des jeux de se démarquer sur le marché et de construire des environnements expansifs d'une manière qui leur était auparavant impossible, alors je pense que c'est quelque chose que nous devrions vraiment promouvoir.

Rachael Thomas: Pourriez-vous nous expliquer brièvement comment l'intelligence artificielle offre de nouvelles opportunités aux créatifs au Canada?

Alexandra Kearney: Dans ce cas également, bon nombre des studios canadiens indépendants sont plutôt mineurs. En leur donnant accès à une technologie qui leur permet de créer d'une manière qui était auparavant impossible, ils peuvent se démarquer au sein d'un marché hyperconcurrentiel.

Rachael Thomas: Je vous remercie.

La présidente: Je cède maintenant la parole à M. Al Soud pour six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Merci à tous d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous souhaitons également la bienvenue aux millions de téléspectateurs qui nous regardent actuellement sur la chaîne CPAC.

Je vais passer directement aux questions aujourd'hui, en m'abstenant de me lancer dans un long monologue. Madame Kearney, en examinant le travail que vous faites chez Artificial Agency, je me suis retrouvé plongé hier dans un véritable labyrinthe.

Pour ceux qui ne vous connaissent pas, vous êtes technologue et éthicienne. Une grande partie de votre travail porte sur l'étude de l'influence des systèmes d'intelligence artificielle sur le comportement humain et l'expression créative. Votre entreprise travaille sur une intelligence artificielle « responsable dès sa conception » qui met l'accent sur la transparence, les nuances culturelles, et l'inclusivité. Vous avez également récemment lancé un moteur comportemental, comme vous l'avez mentionné précédemment, afin de créer des jeux vidéo qui semblent les plus authentiques possibles.

Nous avons eu le privilège de rendre visite à Amii à Edmonton, début septembre.

Compte tenu de votre point de vue unique, je me demande comment vous voyez les artistes, les designers et les décideurs politiques travailler ensemble pour garantir que la créativité, et pas seulement l'efficacité, reste au cœur de la manière dont nous déployons l'intelligence artificielle.

• (1610)

Alexandra Kearney: Lorsque vous parlez de collaboration, je pense que plusieurs témoins ont évoqué la tenue de discussions collaboratives, visant à recueillir les commentaires de personnes issues de différents groupes.

Pour être claire, je travaille dans un secteur très spécifique. Je me concentre sur le domaine des jeux vidéo.

Ce n'est pas le cas, encore une fois, car nous prenons ces modèles de base et les transformons en comportement. Il n'y a pas vraiment de cas précis où l'imitation serait préoccupante.

C'est l'une des choses que je veux faire comprendre au groupe, quand je dis que l'intelligence artificielle agentive et l'intelligence artificielle générative ne sont pas monolithiques. Beaucoup de gens pensent à la génération de textes et d'images, et bien entendu, ce sont des préoccupations tout à fait légitimes.

J'encourage les décideurs politiques à réfléchir et à travailler avec les gens, non seulement dans ces médias traditionnels, mais aussi en élargissant leur horizon pour voir comment les gens innovent réellement, utilisent l'intelligence artificielle et créent de nouveaux médias qui n'auraient même pas pu exister auparavant.

Fares Al Soud: Excellent.

Je vous remercie pour votre témoignage, madame Kearney.

Monsieur Tessari L'Allié, Gouvernance et sécurité de l'IA Canada a commencé par un simple [*Inaudible*] Canada, et à partir du Canada, afin de garantir des résultats positifs.

L'année dernière, vous avez témoigné devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, affirmant ce qui suit: « ce n'est qu'une question de temps avant que l'intelligence artificielle ne nous surpasse dans tous les domaines ». Dans votre rapport intitulé « Préparation à la crise de l'IA: un plan pour le Canada », l'une de vos recommandations est la mise en place de mécanismes de coordination à l'échelle mondiale.

Pourriez-vous nous expliquer comment l'expérience du Canada en matière de politique climatique mondiale peut aider à façonner un cadre gouvernemental pour l'intelligence artificielle qui concilie innovation, sécurité et équité?

Comment envisager la sécurité de l'intelligence artificielle, non seulement comme une question technique, mais aussi comme une question sociale et démocratique, lorsque nous parlons d'institutions, de confiance et de sécurité?

Wyatt Tessari L'Allié: Il s'agit d'une excellente question.

Tout d'abord, en effet, l'intelligence artificielle est évidemment un enjeu mondial. Nous aurons besoin de solutions mondiales. Même si le Canada disposait des meilleures lois au monde, il ne serait pas en mesure d'empêcher les développements ailleurs qui pourraient nuire aux créateurs de contenu canadiens et autres... Aprenons sans hésiter des meilleures pratiques mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID, du climat et d'autres domaines où nous avons dû collaborer, même si nous ne le voulions pas.

L'intelligence artificielle qui suscite le plus d'inquiétudes est celle qui sera plus intelligente que l'être humain et qui provient, pour l'essentiel, de la Silicon Valley et, dans une moindre mesure, de la Chine. Si nous voulons nous assurer que les Canadiens puissent tirer parti de cette technologie et en évitent les risques, nous devons travailler avec les États-Unis et la Chine. Il n'y a pas d'autre solution.

Le Canada jouit d'une bonne réputation sur la scène internationale. Nous n'avons pas nécessairement les meilleures relations avec les États-Unis et la Chine. Nous sommes certainement mieux lotis que beaucoup d'autres pays et nous sommes bien placés pour former une coalition avec d'autres pays, les pays du Sud, l'Europe, l'Inde et tous les autres. Étant donné que nous disposons d'un écosystème solide en matière d'intelligence artificielle, d'une réputation internationale respectable, et d'un premier ministre qui a écrit un livre sur la gestion des crises mondiales, nous sommes particulièrement bien placés pour mener une réponse mondiale, ce qui est absolument nécessaire pour tout ce qui touche à l'intelligence artificielle.

Fares Al Soud: Très bien.

Merci pour votre réponse.

[Français]

Monsieur Dubois et madame Roy, la SARTEC représente les auteurs et les autrices du secteur audiovisuel francophone et défend leurs droits d'auteur, leurs conditions de travail et la reconnaissance de la création dans un environnement numérique en mutation rapide. À l'heure où l'intelligence artificielle générative peut reproduire des styles, des voix et des scénarios, vos interventions mettent en lumière les questions de propriété intellectuelle, de travail artistique et de diversité culturelle.

Comment voyez-vous l'évolution du métier de scénariste ou de créateur audiovisuel à mesure que les outils d'intelligence artificielle s'intègrent dans les processus de production?

Véronique Roy (avocate et conseillère en relations de travail, Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma): Concrètement, une crainte réelle que nous avons est que les scénaristes soient en partie remplacés par ces outils. Nous craignons que ces outils servent davantage à remplacer les artistes, ce qui créerait assurément un problème de diversité, car nous nous retrouverions avec des méthodes qui feraient des scénarios qui se ressemblent beaucoup.

Nous voulons surtout nous assurer que les outils juridiques actuels, comme la Loi sur le droit d'auteur, continueront de protéger les scénaristes. Nous ne voulons pas que, dans la mise en œuvre de nouvelles mesures, cette loi cesse de s'appliquer et que cela entraîne une détérioration des conditions de travail de nos scénaristes ou carrément des pertes d'emplois.

Fares Al Soud: J'ose poser la question suivante: à votre avis, de quelle façon l'intelligence artificielle pourrait-elle être mise au service de la création?

Véronique Roy: En fait, l'intelligence artificielle existe déjà. Notre travail est surtout d'avertir nos membres et les gens avec qui nous passons des contrats, c'est-à-dire les associations de producteurs, et de leur rappeler l'importance de respecter la loi et l'originalité, et ce, tant pour les entrants que pour les sortants. Il faut que les gens réalisent ce qui peut se passer s'ils utilisent l'outil d'une façon telle qu'ils ne contrôlent aucunement la qualité du contenu qu'ils utilisent à la base. Il peut s'agir de contenu copié. C'est la raison pour laquelle nous mettons l'accent sur l'importance de vérifier le contenu utilisé, de manière à s'assurer que le contenu final est véritablement original.

L'idée n'est pas d'empêcher les gens d'utiliser les outils, mais nous voulons nous assurer que les outils sont au service de la création sans pourrir, en quelque sorte, le contenu. Nous ne voulons pas que des scénaristes, en utilisant un tel contenu, commettent des illégalités à leur insu. Prenons l'exemple d'un producteur qui présente du contenu préalable à des scénaristes. Dans l'ignorance, ces gens pourraient se trouver à commettre des illégalités. C'est sans compter le fait que, comme je le disais tout à l'heure, le matériel produit serait de moins bonne qualité.

• (1615)

Fares Al Soud: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Al Soud.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux: Madame la présidente, je pense qu'il faudrait prolonger cette réunion jusqu'à 23 heures. Ça n'a aucun bon sens à quel point le contenu que nous entendons aujourd'hui est intéressant et pertinent.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui. Dès le départ, j'ai trouvé que les allocutions d'ouverture, à elles seules, nous alimentaient énormément. Il en va de même des questions.

Je veux saluer les deux chercheurs, MM. Roberge et Grenier. C'est Marc-Olivier Ducharme, qui a été un des témoins à notre deuxième réunion...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Champoux, mais nous avons un problème du côté de l'interprétation. Cela n'aura pas de conséquence sur votre temps de parole.

Il semble que tout fonctionne bien, maintenant.

Vous pouvez reprendre du début, monsieur Champoux.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai dit. Je disais simplement que le contenu qui nous a été offert jusqu'à maintenant par nos invités est vraiment pertinent et très intéressant.

Je m'adressais aux deux chercheurs, MM. Roberge et Grenier. C'est Marc-Olivier Ducharme, l'un des témoins ayant participé à la deuxième réunion tenue par le Comité sur cette étude, qui nous avait recommandé de les inviter.

Messieurs, je peux vous dire qu'en écoutant vos allocutions d'ouverture, je n'ai vraiment pas regretté d'avoir écouté son conseil.

Monsieur Grenier, tout à l'heure, vous n'avez pas eu le temps de compléter votre allocution d'ouverture. Croyez-moi, cinq minutes, ça passe très vite. Quoi qu'il en soit, vous avez mentionné un truc sur les artistes qui m'a vraiment interpellé, à savoir comment les artistes peuvent influencer le développement de l'intelligence artifi-

cielle pour qu'ils puissent en bénéficier plutôt que d'en être des victimes ou d'en subir les conséquences.

Dites-nous-en un peu plus là-dessus. Je trouve que c'est exactement aligné sur l'étude que nous menons présentement.

Étienne Grenier: Merci beaucoup.

Il est vraiment important de soutenir le milieu culturel afin que certains experts au sein du milieu, qui connaissent déjà un peu l'intelligence artificielle et qui sont capables de concevoir des modèles et de faire du réglage de précision, soient capables de développer cette technologie en pensant aux besoins réels du milieu. Ce que nous observons généralement, quand certains modèles sont déployés, c'est qu'ils ne sont pas adaptés aux tâches réelles du milieu. Ça demande alors un redécoupage des tâches et ça conduit à une dégradation des emplois dans le secteur culturel.

Ce que nous suggérons, c'est de repenser les modes de propriété et les modes de gouvernance autour des modèles et des outils. Il faut favoriser les données ouvertes et favoriser le logiciel ouvert dans la mesure du possible. Il faut offrir des outils de formation pour que les gens du milieu soient capables de s'en servir. Il faut aussi trouver, parmi les gens qui viennent du secteur culturel, des superutilisateurs qui ont des compétences en programmation. Ils pourraient alors servir de truchements, en quelque sorte, puisqu'ils seraient capables de comprendre, d'un côté, la portion très informatique du travail et, de l'autre, sa portion très culturelle.

Il faut aussi soutenir ces initiatives. Certaines sont en cours dans le milieu, notamment le projet ArtIA, porté par Sporobole, par la Société des arts technologiques et par le Projet collectif. Ces initiatives demandent un financement conséquent et récurrent, de manière à avoir un niveau suffisant de renforcement des capacités dans le milieu pour travailler correctement avec cette technologie.

Martin Champoux: Diriez-vous que c'est incontournable et essentiel et que c'est une question de survie? Comment voyez-vous cette collaboration et cet appel que vous lancez? Est-ce que vous pensez que ça doit passer par là, point final?

Étienne Grenier: La maîtrise des outils et des capacités de production est essentielle pour la survie culturelle de notre peuple. Autrement, nous ferons face à un raz-de-marée provenant de la Silicon Valley, où notre culture est nettement dévaluée.

Si nous voulons être capables de développer des systèmes d'intelligence artificielle qui représentent nos valeurs et notre bagage culturel, il va falloir que nous le fassions nous-mêmes, avec nos propres moyens et nos propres institutions. Je pense notamment à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui élabore des projets de modèles basés sur ses propres données. Il y a des façons de faire. Nous avons rencontré des partenaires au ministère français de la Culture qui travaillent en ce sens, en partenariat avec la Direction générale des patrimoines et de l'architecture et le Service des musées.

Je peux laisser Jonathan Roberge vous en dire plus là-dessus.

• (1620)

Martin Champoux: En effet, monsieur Roberge, je veux entendre ce que vous avez à dire aussi là-dessus.

Jonathan Roberge: Je vais renchérir simplement en disant qu'il faut retourner au mandat de base de Patrimoine canadien et à ce que ce ministère doit faire. En ce sens, il faut vraiment retourner à la mission de défendre et promouvoir la culture canadienne. Patrimoine canadien doit s'intéresser à la technologie, certes, mais en s'appuyant sur ce mandat de base.

Il faut aussi développer une stratégie cohérente. Or, il y a de toute évidence un déficit en matière de coûts, dans la politique actuelle, parce qu'il n'y a pas de plan de développement ou de déploiement d'une politique culturelle en bonne et due forme.

Mon collègue a parlé entre autres de formation, de filet social et d'appauvrissement des artistes. Se pencher sur ces questions est beaucoup plus important que, par exemple, de prendre le modèle d'industries comme celle du jeu vidéo, qui est issue du numérique, et d'essayer de l'appliquer à des industries culturelles, qui, pour leur part, existent depuis beaucoup plus longtemps. C'est ça, l'erreur, et ça engendre des coûts. Quand nous devons créer une politique culturelle qui prend en considération les dangers, les problèmes et les défis de l'intelligence artificielle, nous aurons besoin de données probantes. Le Canada ne pourra pas non plus s'inspirer de lui-même pour trouver des solutions aux défis à venir.

C'est là-dessus qu'il faut se pencher.

Martin Champoux: Sauf erreur, vous avez tous les deux participé, au mois de septembre, à un séminaire intitulé « La souveraineté est-elle une (nouvelle) technologie? ». Plusieurs constatations et conclusions en sont ressorties. Une de ces conclusions est que l'État est consigné dans un cadre technologique dominé par des groupes industriels américains.

Sommes-nous capables de nous affranchir de ça? Est-il trop tard pour nous en affranchir et créer quelque chose dont nous pourrions avoir le contrôle dans le domaine de l'intelligence artificielle? Par exemple, il est beaucoup question d'avoir des banques de données libres de droits et d'alimenter la bête, c'est-à-dire les outils d'intelligence artificielle, avec du contenu que nous sommes en mesure d'encadrer et qui est en adéquation avec nos valeurs. Est-ce encore possible de faire ça, ou sommes-nous encore une fois en retard en matière de réglementation d'une technologie qui est en train de nous dépasser?

Jonathan Roberge: La question de la souveraineté est effectivement une question de réglementation. Considérer la question de la souveraineté comme nous la considérons aujourd'hui, c'est-à-dire comme une panacée ou un mot-valise qui ne veut rien dire, c'est ce qui constitue le problème.

L'idée d'avoir une souveraineté culturelle au Canada ne nécessite pas qu'on fasse de la promotion et qu'on investisse des milliards de dollars pour essayer d'inventer rapidement des solutions de toutes pièces. C'est plutôt une manière de concerter les milieux de pratique pour essayer de développer une réglementation. La souveraineté générale dans les États contemporains, de même que la souveraineté culturelle, passe par la réglementation. L'investissement de millions de dollars, voire de milliards de dollars, pour simplement suivre le rythme de la Silicon Valley va entraîner un déficit notoire pour le Canada, parce qu'il ne sera jamais capable de suivre ce rythme.

La mode qu'on observe aujourd'hui, notamment à Ottawa, c'est de parler de la souveraineté à tout vent. Cette idée n'est pas inutile ou inintéressante, mais elle est mal construite. J'attire l'attention des députés sur le fait que, quand on parle de souveraineté, et en parti-

culier de souveraineté culturelle, encore faut-il savoir de quoi on parle. Pour l'instant, le débat est très mal orienté.

Martin Champoux: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Je cède maintenant la parole à M. Waugh pour cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je vais commencer par m'adresser à M. Capobianco.

Pourriez-vous dresser un état général des lieux au Canada? Vous venez d'une agence de publicité, où vous avez beaucoup appris. Vous vous intéressez désormais à l'aspect des médias sociaux dans ce domaine. Qu'est-ce qui rend notre contexte unique à vos yeux, en tant que Canadien?

Adrian Capobianco: C'est une grande question. Dans mon exposé, j'ai évoqué une notion à laquelle j'ai entendu plusieurs autres intervenants faire référence. Il s'agit de « jouer dans la cour des grands et d'en sortir vainqueur ». Je trouve cela intéressant, car nous avons souvent une présence plus importante que ce que certains ne pourraient l'imaginer ou présumer. J'ai donné plusieurs exemples de la manière dont nous tirons parti de l'intelligence artificielle pour nous aider à rivaliser avec des entreprises beaucoup plus grandes que nous et à gagner.

Je crois qu'il y a une part de combativité là-dedans. Je crois qu'il y a aussi une part de diversité et d'acceptation des différences. Nous tirons souvent parti de cela avec nos partenaires de marque lorsque nous relatons différents exemples de collaboration avec des créateurs d'un peu partout au pays, issus de milieux différents, de lieux différents, de langues différentes, de cultures différentes, etc.

Deux choses me viennent à l'esprit: un peu de combativité dans notre lutte — au-dessus de notre catégorie de poids —, et la diversité de notre population nous rendent intéressants et uniques.

• (1625)

Kevin Waugh: Comme vous le savez, il faut beaucoup de capitaux pour être concurrentiel à l'échelle mondiale, ou même en Amérique du Nord. Quelle est votre expérience à ce sujet?

Adrian Capobianco: Vous voulez dire en ce qui concerne la recherche de capitaux?

Kevin Waugh: Oui, c'est ce que je veux dire.

Adrian Capobianco: Pour lancer l'entreprise, nous avons procédé à une modeste levée de capitaux. Nous avons travaillé avec un certain nombre de particuliers fortunés pour réunir des capitaux et nous avons continué à en réunir davantage depuis lors. Je suis entré en bourse par l'intermédiaire d'une prise de contrôle inversée. C'est un processus que nous venons tout juste d'entamer. Pour nous, la levée de capitaux était essentielle pour réaliser les nombreux investissements dont notre entreprise avait besoin avant d'avoir les revenus nécessaires pour s'en tirer d'elle-même. C'est très important. Nous avons commencé à chercher ces sources de financement au Canada. Ensuite, nous avons élargi nos recherches à l'Amérique du Nord, puis au monde entier.

Kevin Waugh: Vous avez parlé des athlètes. Vous êtes donc avec le syndicat de la Ligue canadienne de football. Vous êtes avec les anciens de la Ligue nationale de hockey.

Je vais rendre hommage à une compatriote de la Saskatchewan, Jessica Campbell, qui est entraîneuse adjointe des Kraken de Seattle. C'est la première femme à occuper ce poste. Sa mère, Monique Campbell, est diplômée de l'Université de la Saskatchewan.

Une entreprise américaine se fiche complètement de la Ligue canadienne de football et de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, mais vous avez sauté sur l'occasion, alors parlons-en. Pourquoi traiteriez-vous avec le syndicat de la Ligue canadienne de football et les anciens joueurs de la Ligue nationale de hockey? J'ai besoin d'un peu de contexte pour me faire une idée des raisons qui motiveraient quelqu'un à viser ces cibles, puisqu'il s'agit de deux groupes qui ont été mis de côté. On parle d'athlètes qui ont quitté le jeu. Pouvez-vous me donner des précisions à cet égard?

Adrian Capobianco: Vous semblez très bien connaître Jessica Campbell. Pour vous donner un peu de contexte, Jessica Campbell et quelques joueuses de la Ligue professionnelle de hockey féminin ont participé à une campagne pour l'un de nos clients, une équipe féminine U11 de la côte est qui souhaitait rencontrer Jessica Campbell et certaines joueuses de cette ligue.

En ce qui concerne les athlètes, comme je l'ai mentionné dans le contexte de la créativité, notre communauté créative est composée de créateurs et d'influenceurs des réseaux sociaux. Les influenceurs qui sont sur les réseaux sociaux ont entre quelques milliers et plus d'un million d'abonnés. Même dans le contexte des grandes ligues sportives — qu'il s'agisse des anciens joueurs de la Ligue nationale de hockey ou des joueurs actuels de la Ligue canadienne de football —, il en existe un large éventail, allant d'un public restreint à un très vaste public.

Comme je l'ai dit, notre mission est de mettre en relation les marques et les influenceurs des réseaux sociaux, et les athlètes sont eux aussi des influenceurs. La raison pour laquelle il est intéressant pour nous de travailler avec des organisations comme celles-là et de devenir leur partenaire commercial exclusif, c'est que, avec le syndicat de la Ligue canadienne de football, par exemple, nous aidons les joueurs lorsqu'ils ont quitté le terrain. Le syndicat est là pour soutenir les joueurs. Nous aidons les joueurs à gagner de l'argent en dehors du terrain grâce à des partenariats avec des marques, à la vente de leurs produits dérivés, etc.

Cela correspond tout à fait à notre mission. Comment mettre en relation les marques et les influenceurs, mais aussi comment permettre aux influenceurs et aux créateurs de devenir eux-mêmes des mini-détaillants et des mini-marques? Le travail que nous faisons sur la conclusion d'ententes avec le syndicat et les anciens joueurs nous aide à atteindre cet objectif.

Kevin Waugh: J'ai 20 secondes. Tout le monde dans ce pays parle du colonel Sanders derrière le marbre lors du deuxième match.

En tant qu'ancienne agence de publicité, comment utiliserez-vous l'intelligence artificielle pour exploiter cela sur les réseaux sociaux, compte tenu de la présence de six millions de téléspectateurs au Canada? Tout le monde a vu le match et tout le monde a vu le colonel derrière le marbre. Comment exploiteriez-vous cela sur les réseaux sociaux?

Adrian Capobianco: Eh bien, c'est quelque chose qui se propage déjà rapidement sur les réseaux sociaux. Il y a eu des diffusions et les gens le voient, le partagent, etc. Pour ce qui est de l'apport de l'intelligence artificielle, disons que ce type de contenu a

très probablement été conçu pour être partagé et se propager rapidement sur les réseaux sociaux.

La présidente: Merci. C'est une bonne réponse.

Madame Royer, vous avez cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais m'adresser à l'ensemble de nos neuf témoins. Nous savons que l'intelligence artificielle accélère à vitesse grand V ce que font les créateurs. C'est aussi un outil incroyable, sauf qu'aujourd'hui, la technologie prend le pas sur notre réflexion. Les données montrent que lorsque l'intelligence artificielle fournit une réponse en un clin d'œil, la plupart des gens, soit plus de 60 % d'entre eux, ne cliquent pas sur les sources originales. Une étude de l'Université McGill montre que l'utilisation habituelle du GPS — je pense que cela vise la plupart d'entre nous — affaiblit la mémoire spatiale. Une recherche de l'Université de Calgary montre qu'il y a un lien entre le temps passé devant un écran dès le plus jeune âge et certaines répercussions mesurables sur le développement de l'enfant. Essentiellement, nous sous-traitons des fonctions qui, jusqu'ici, étaient assumées par notre propre cerveau.

Au-delà de la science, il y a quelque chose de profondément humain dans la joie de créer. On n'a qu'à penser à un adolescent qui dessine tout seul dans son coin, à un adulte qui écrit une histoire, compose de la musique ou construit quelque chose de nouveau. Cette étincelle d'imagination est fondamentale pour notre identité en tant qu'êtres humains. Or, l'intelligence artificielle ne crée pas. Elle récupère. Elle reconditionne ce que les humains ont déjà créé.

Ma question, qui s'adresse à M. Tessari, est la suivante: si nous laissons de plus en plus l'intelligence artificielle imaginer et créer à notre place, qu'advient-il avec le temps de l'originalité et de l'esprit d'innovation des humains?

● (1630)

Wyatt Tessari L'Allié: Tout d'abord, je pense que je m'inquiète moins pour les créateurs que pour les avocats, les comptables ou autres, car quoi qu'il arrive avec l'intelligence artificielle, les gens continueront à faire de la musique et à réaliser des films. L'intelligence artificielle ne peut pas nous priver de la joie de faire cela. Ce qu'elle peut faire, c'est nous priver de parts de marché.

Dans l'exemple que vous avez donné à propos du site Web, où les gens se contentent d'utiliser les résumés, ces résumés vont continuer à s'améliorer. Certes, ils sont imparfaits pour l'instant, mais il existe un monde dans lequel bon nombre des problèmes que nous connaissons actuellement, où l'intelligence artificielle doit récupérer tout un tas de contenu humain pour pouvoir produire ses propres créations, sont des problèmes temporaires. À l'avenir, elle n'aura plus besoin de nos données. Le plus triste, c'est qu'elle n'aura même plus besoin de nous pour nous surpasser.

Pour revenir à votre question initiale, si nous considérons cela comme une phase de transition, je pense que nous pouvons continuer à encourager les êtres humains à créer du contenu. Tant que nous pouvons nous assurer qu'ils ont au moins accès aux plateformes où les gens consomment du contenu et que nous encourageons les gens à consommer du contenu, je ne m'inquiéterais pas outre mesure pour les créateurs. Ce qui me préoccupe, c'est la survie de leur modèle économique. Je pense que leur modèle économique, comme celui de presque toutes les autres industries, est sur le point d'être perturbé en profondeur, sinon tout simplement anéanti.

Zoe Royer: C'est incroyable. Merci beaucoup, monsieur Tessari.

Je vais peut-être poser cette question à M. Roberge et à M. Grenier, qui sont en ligne.

Comment le Canada devrait-il réagir pour protéger et renforcer l'étincelle créative, en particulier chez les jeunes, dans la population francophone et dans d'autres groupes dont la voix pourrait être étouffée?

Jonathan Roberge: Il y a plusieurs choses à dire à ce sujet. Premièrement, depuis 20 minutes ou une demi-heure, j'entends dire que le Canada joue dans la cour des grands et qu'il y réussit. C'est totalement faux.

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Il semble y avoir des problèmes liés à l'interprétation. D'une part, il y aurait des microphones ouverts dans la salle ou quelque chose qui perturbe la qualité du son.

D'autre part, je voudrais inviter les intervenants à parler un peu plus lentement. Il est parfois extrêmement difficile pour les interprètes de suivre, car le débit est extrêmement rapide. Je leur serais très reconnaissant de tenir compte du fait que nous travaillons dans les deux langues officielles.

La présidente: Cela fonctionne-t-il mieux maintenant?

Martin Champoux: On peut recommencer. Je vous en aviserai si l'interprète nous fait signe.

[Traduction]

Jonathan Roberge: Je vais réessayer en anglais, et je vais essayer de parler un peu plus lentement.

Il y a plusieurs points à soulever. Le premier, c'est qu'il est quelque peu trompeur de dire que l'industrie canadienne, et en particulier l'industrie créative, réussit dans la cour des grands. Ce n'est pas un peu trompeur, c'est profondément trompeur. Si l'on compare avec ce qui se fait sur la scène internationale, le Canada n'a absolument pas le haut du pavé. C'est un problème.

Il y a un autre problème lié au fait de considérer le sport comme faisant partie de la culture canadienne. Je pense que c'est également trompeur. Pour répondre à l'essentiel de votre question, je pense qu'une politique culturelle élaborée au Canada devrait repartir de la mission fondamentale de Patrimoine canadien, qui est de défendre et de promouvoir la culture canadienne. Ce n'est pas d'abord une question d'industrie technologique, c'est une question qui commence avec les créateurs culturels, les artistes et les différentes communautés à travers le pays. Si nous partons de là et que nous essayons d'imaginer où en sera la capacité de ces personnes de vivre de la culture dans cinq à dix ans, nous arrivons à la conclu-

sion que nous avons besoin de producteurs culturels qui seront en mesure de maintenir cette activité en vie. C'est là le problème.

La personne qui vient de s'exprimer a tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'un problème économique lié à la disparition des emplois. Les créateurs culturels devront trouver d'autres sources de revenus. La capacité même de la culture à simplement rester en vie deviendra problématique. Sans stratégie réelle, nous courons le risque de nous contenter de prétendre que nous sommes en train de régler cela alors que le navire coule.

• (1635)

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Monsieur Dubois, plus tôt, vous avez parlé de pillage de contenu protégé. Ce sont là des termes durs, mais vraiment réalistes. Pouvez-vous préciser un peu votre pensée? Je pense que c'est un enjeu extrêmement préoccupant pour les artistes et pour les créateurs de contenu au Québec et au Canada.

Laurent Dubois: Je vous remercie de me donner l'occasion de clarifier ce point.

D'abord, je veux préciser que, fondamentalement, la technologie ne nous fait pas peur. Les artistes ont toujours su s'adapter et utiliser de nouveaux outils pour travailler mieux, être plus performants et être plus créatifs. Le problème est que les principaux grands modèles de langage sont entraînés dans la plus grande opacité sur certains contenus en libre accès, certes, mais aussi sur de nombreux contenus protégés. On l'a vu en littérature. On le voit en audiovisuel. On le voit évidemment en musique. C'est ce qui est le plus urgent pour nous aujourd'hui.

Martin Champoux: Nous avons entendu dire, récemment, que les acteurs culturels n'étaient pas suffisamment consultés pour soulever ces enjeux.

Considérez-vous que le secteur culturel est assez consulté? Est-il présent aux tables de discussion pour ce qui des politiques ou de la recherche sur ce sujet? Il y a deux chercheurs, ici, qui se sont penchés beaucoup là-dessus. Toutefois, de façon générale, trouvez-vous qu'il y a un manque par rapport à la consultation?

Laurent Dubois: En effet, il y a un manque d'échange et de dialogue. Certaines positions sont très arrêtées. Pour l'instant, il n'y a pas d'espace constructif pour établir un dialogue et des réflexions communes.

Martin Champoux: Quelles inquiétudes sont ressenties par les auteurs et les autrices, dans le secteur audiovisuel en particulier, en ce qui concerne l'arrivée de l'intelligence artificielle?

Voient-ils ça comme un nouvel outil intéressant dont ils pourront se servir? Se disent-ils plutôt que quelque chose est en train de se passer et que ça pourrait leur faire perdre leur travail?

Laurent Dubois: Je crois que ce serait la deuxième proposition de votre questionnaire à choix multiple.

Pour faire court, la menace est la disparition. On craint la disparition du travail, même si 90 % des auteurs sont prêts à travailler avec des outils d'intelligence artificielle pour améliorer la productivité. En ce moment, nous demandons de faire une pause, parce que nous sommes en train d'adopter des outils trop rapidement sans avoir la certitude de leur traçabilité et de leur transparence, et sans savoir si on va chercher l'information à la bonne source et dans les bonnes conditions.

Martin Champoux: Monsieur Strati, vous représentez la Canadian Media Producers Association, soit l'association canadienne des producteurs médiatiques. Les producteurs sont-ils sensibles au fait que les auteurs et les autrices sont confrontés à cette nouvelle menace pour leur métier?

Faites-vous équipe avec les créateurs de contenu et avec l'ensemble de l'industrie de la production télévisuelle?

Comment percevez-vous ce danger qui guette les créateurs de contenu?

Alain Strati: Il a été question, aujourd'hui, de courtes collaborations. Il est très important que nous travaillions ensemble. Par exemple, nous avons rencontré le ministère ensemble, il y a quelques semaines. Nous travaillons avec différents acteurs du domaine des médias. La production de contenu télévisuel est assez complexe. Il y a beaucoup de licences et d'éléments dont il faut tenir compte. Beaucoup de travail se fait entre les créateurs et les producteurs.

Effectivement, ça fait partie du processus qui a été fait, et nous espérons que ça va continuer.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Monsieur Gagné, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Gagné (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawibi—Témiscouata, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins.

Monsieur Roberge, à ma connaissance, le ministère du Patrimoine canadien est aussi responsable de Sport Canada. Le hockey, pour ne nommer qu'un sport canadien, fait partie de notre héritage.

Dans un contexte où l'intelligence artificielle est un outil — elle n'est pas nécessairement un outil de création, mais plutôt un outil de travail —, croyez-vous que l'univers de la création au Canada, quelle qu'elle soit, est en voie de devenir l'une de nos plus grandes fiertés?

À vous écouter, monsieur Roberge, j'ai l'impression que nous fonçons tout droit sur un mur, sans voir que cet outil qu'est l'intelligence artificielle peut devenir un tremplin pour nos artistes québécois et canadiens, nos sportifs, etc.

Je ne suis pas certain de vous avoir compris, alors pourriez-vous démêler ça?

• (1640)

Jonathan Roberge: Monsieur Gagné, il faut d'abord faire la distinction entre le ministère du Patrimoine canadien et les autres ministères. Je crois que, sauf erreur, le sport relève techniquement d'un autre ministère. C'est une possibilité.

Ensuite, il y a différentes manières de calculer l'impact de l'intelligence artificielle sur les industries culturelles. Cependant, en fait, nous n'avons pas de preuve. Actuellement, nous n'avons aucune

donnée fondamentale. Nous sommes donc en train de naviguer à l'aveuglette, ce qui est en soi problématique. Les quelques données que nous avons ne sont pas très réjouissantes. Je vous donne l'exemple des emplois de l'audiovisuel, à Montréal, depuis la COVID-19. Vous me direz que la COVID-19 a entraîné beaucoup d'effets, comme ce fut le cas des grèves à Hollywood. Toutefois, aujourd'hui à Montréal, le niveau d'emploi de l'audiovisuel est de 50 % moindre que le niveau d'emploi observé avant la COVID-19. Vous pouvez soit vous en réjouir soit essayer de trouver des solutions à ce problème.

Pour le coup, nous attirons votre attention et celle de tous les députés sur les défis et les problèmes dont nous ignorons la teneur. Ce n'est pas en discourant sur l'absence de données que nous serons capables d'aborder correctement ces problèmes. Je ne dis pas qu'il faut absolument être pessimiste et qu'il faut absolument décrier l'intelligence artificielle. Ce n'est pas du tout mon propos. Notre but est donc d'être réalistes et d'asseoir les décisions des politiques publiques sur des données probantes, sérieuses et capables de faire avancer le débat.

Bernard Gagné: D'accord. J'espère que ma question ne vous a pas laissé croire que j'étais content qu'on ait perdu des emplois, à Montréal, dans le monde du cinéma ou dans n'importe quel autre domaine. Ce n'était absolument pas le but de ma question.

Monsieur Capobianco, dans une certaine mesure, considérez-vous les influenceurs comme des artistes?

[Traduction]

Adrian Capobianco: On peut assurément définir les influenceurs comme des créateurs. Bon nombre d'entre eux créent beaucoup de contenu original; ils créent leur propre contenu. Je pense que le mot « artiste » dépend du destinataire et de la façon dont ils le définissent, mais il est certain qu'un certain nombre d'entre eux sont des créateurs qui produisent un contenu tout à fait original qui touche le public intéressé par leur travail.

[Français]

Bernard Gagné: Vous avez fait référence au monde du sport. Mon collègue vous a posé une question sur le syndicat auquel vous êtes affiliés pour aider les joueurs ou les anciens joueurs de différentes équipes sportives. J'imagine que la même chose serait possible dans le monde des arts et de la culture. Par exemple, vous pourriez vous associer à des artistes musicaux, des artistes du secteur télévisuel ou des influenceurs pour promouvoir n'importe lequel de vos grands clients. Les influenceurs pourraient même créer du contenu pour vos clients.

[Traduction]

Adrian Capobianco: Oui, tout à fait.

Du point de vue des marques que nous représentons, elles s'intéressent aux personnes — les créateurs — qui attirent et mobilisent un public, qu'il s'agisse d'athlètes, d'artistes ou d'interprètes. Si ces créateurs attirent un public, alors divers partenaires de marque, etc., s'y intéressent, et je pourrais voir le même modèle s'appliquer.

[Français]

Bernard Généreux: Monsieur Dubois, madame Broadfoot et monsieur Strati, cette étude a pour but de voir comment on pourrait atteindre un équilibre. L'intelligence artificielle est un outil permettant à n'importe quel artiste de faire des avancées absolument incroyables. Les artistes peuvent utiliser ces équipements et ces outils pour se mettre en avant, se promouvoir, etc. Toutefois, ils doivent pouvoir en vivre en ayant les revenus nécessaires provenant des droits d'auteur enregistrés ou créés à même les associations que vous représentez. Croyez-vous qu'il est déjà trop tard pour atteindre cet équilibre ou croyez-vous qu'il est réalisable?

Nous entendons les témoignages de différents groupes, des représentants de différentes instances et de différents types de personnes, y compris des artistes, afin de nous assurer de connaître le point de vue de tout le monde.

Je vous laisse maintenant répondre à ma question.

● (1645)

Laurent Dubois: Dans votre question, le mot le plus important est « équilibre »...

La présidente: Excusez-moi, monsieur Dubois. Il semble y avoir un problème d'interprétation.

On me dit que cela fonctionne maintenant.

Il reste 30 secondes. Vous pouvez continuer.

Laurent Dubois: Le mot « équilibre » est sans doute le plus important. Négocier, c'est notre métier. Le problème est que nous sommes aujourd'hui dans un monde où, s'il n'y a pas de négociation, c'est la loi du plus fort...

La présidente: Excusez-moi, mais nous aimerions aussi réentendre la question de M. Généreux, car nous ne l'avons pas tous entendue.

Bernard Généreux: Je vais répéter ma question.

Contrairement à ce que j'ai entendu plus tôt, pour moi, les gens qui utilisent l'intelligence artificielle sont des créateurs. Oui, c'est un outil de création, mais un jour, l'intelligence artificielle va aussi créer par elle-même.

Est-il toujours possible, au Canada, de trouver un équilibre entre l'utilisation par les créateurs de la technologie qu'est l'intelligence artificielle et le besoin d'avoir des organisations comme celle que vous représentez, qui gèrent les droits d'auteur liés aux créations existantes? Est-il trop tard?

Laurent Dubois: Je vous remercie de votre question.

Il n'est pas trop tard, monsieur le député, mais cela va prendre un cadre très clair, parce qu'aujourd'hui, c'est la loi du plus fort qui règne. Si on ne peut pas contraindre les parties à négocier dans le cadre d'un dialogue social, il sera trop tard.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous pour bâtir un cadre qui va permettre cet équilibre.

Bernard Généreux: Par ailleurs, je rappelle que nous avons perdu deux ans à étudier le projet de loi C-27 au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, où je siégeais...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Généreux, mais le temps est écoulé. Vous avez pu entendre la réponse deux fois.

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence.

Comme le disait mon collègue Martin Champoux, vous nous avez fourni vraiment beaucoup d'information sur ce sujet pointu. Même moi, j'aurais eu besoin qu'on reformule certaines questions.

J'aimerais parler du modèle de licence collective pour l'ensemble des données d'entraînement de l'intelligence artificielle. Ce serait un modèle similaire à celui qu'on utilise pour gérer les droits musicaux.

Monsieur Strati et monsieur Dubois, soutiendrez-vous un tel modèle? Si oui, comment cela pourrait-il être mis en œuvre?

Alain Strati: Lorsqu'il y a une innovation, il est essentiel que l'équilibre soit rétabli. Cela a été fait pendant des années pour répondre à différentes innovations qui font maintenant partie de notre culture et des services disponibles.

De la même façon, pour nous, l'aspect collectif est né de l'évolution du droit d'auteur et de la façon de le gérer. Si c'est plus facile pour l'utilisateur du droit d'auteur d'emprunter l'approche collective, il peut le faire. Si c'est plus important pour lui de faire des négociations partie par partie, il peut aussi le faire. Alors, cela fait partie de l'évolution. Ces deux options sont possibles.

Véronique Roy: Je suis tout à fait d'accord avec M. Strati.

De plus, il faut rappeler que l'entente collective est le fruit d'une négociation et d'un processus qui est déjà prévu par la Loi sur le droit d'auteur, où des décisions sont prises par la Commission du droit d'auteur du Canada. Il est donc possible de négocier des licences sur une base individuelle, tout comme il est possible de négocier des ententes collectives en vue d'octroyer des licences collectives. Il existe déjà des processus pour cela, par exemple en musique, comme vous l'avez dit.

Il faut surtout s'assurer que les créateurs ont le choix de souscrire ou non à une licence collective. Ils ne doivent pas être contraints de le faire.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup.

Monsieur Wyatt, dans votre mot d'introduction, vous avez dit qu'il fallait pivoter face à l'intelligence artificielle. Pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire par là?

Wyatt Tessari L'Allié: Après l'élection de 2019, Justin Trudeau avait des plans pour l'année, mais quand la COVID-19 est arrivée, tout a changé. Les répercussions de l'intelligence artificielle de niveau surhumain — ce que peuvent créer des laboratoires de pointe — sont de cet ordre. On parle de pivotement dans le sens où on doit examiner tous les dossiers et se demander comment ceux-ci subiront les conséquences de l'intelligence artificielle et déterminer les nouvelles priorités du plan.

Il est difficile d'exprimer l'ampleur de ce à quoi on fait face et l'urgence à laquelle on doit agir. On se dit que c'est dans trois ans, qu'on a le temps, mais il faut des années pour mettre en place des lois et des initiatives gouvernementales, et on parle de décennies dans le cas d'accords mondiaux. Si on a moins de 18 mois pour se préparer à un niveau d'intelligence artificielle qui pourrait non seulement créer des répercussions très importantes sur la sécurité nationale, mais aussi sur la sécurité publique, les emplois, les relations humaines, la culture, et ainsi de suite, l'intelligence artificielle bouleversera tous les dossiers qui nous importent.

Quand on regarde l'intelligence artificielle d'aujourd'hui, on se dit qu'elle a des capacités, mais qu'elle ne bouleversera pas nécessairement tout. L'intelligence artificielle d'aujourd'hui, c'est une intelligence artificielle adolescente, enfantine.

Quand l'intelligence artificielle sera mûre, ce qui pourrait être le cas dans quelques années, elle nous surpassera dans tous les domaines. Elle sera très utile pour créer du contenu incroyable, pour résoudre tous nos problèmes en matière de technologie, pour accroître les règles de l'économie, et ainsi de suite.

Il n'empêche que la vague qui s'en vient est du même ordre de grandeur que la COVID-19.

• (1650)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Je vous remercie beaucoup, monsieur Tessari L'Allié.

Je vais maintenant m'adresser à vous, monsieur Roberge.

De toutes les mesures que devrait adopter le Parlement pour s'assurer que l'intelligence artificielle renforce la souveraineté culturelle du Canada au lieu de la miner, laquelle est la plus urgente?

Jonathan Roberge: Je vous remercie de votre question.

À mon avis, il nous faut une stratégie écrite, réfléchie et pouvant être traduite en un cadre réglementaire. Le point de vue que je défends est de créer une stratégie canadienne en matière d'intelligence artificielle pour et par les milieux culturels ou les industries créatives, ce qui est un peu la même chose. Le but de celle-ci serait de retrouver ce dont nous avons discuté antérieurement avec M. Généreux, à savoir la question de l'équilibre entre l'intelligence artificielle et les gens.

D'abord, est-ce la tâche de Patrimoine canadien d'essayer de défendre les industries créatives et culturelles au pays, pour en arriver éventuellement à un état d'équilibre et ne pas penser déjà à l'équilibre à partir de ce que les industries de l'IA devraient faire en culture?

Ensuite, en ce qui concerne l'état actuel des déséquilibres à l'intérieur du gouvernement et de l'État canadiens, j'attire votre attention sur l'annonce qui a été faite au sujet des 26 membres du Groupe de travail sur la stratégie en matière d'intelligence artificielle du ministère responsable de l'intelligence artificielle et de l'innovation numérique, dans le cadre du sprint national de 30 jours. À ma connaissance, personne dans ce groupe de 26 personnes ne vient de l'industrie culturelle, à proprement parler. Vous voyez donc que ce niveau de déséquilibre actuel est un niveau de volonté d'avancer dans le monde de l'intelligence artificielle sans prendre exactement fait et cause pour les industries culturelles canadiennes.

C'est la raison pour laquelle on peut avoir une certaine appréhension quant à la capacité de retrouver a posteriori un état d'équilibre.

La présidente: Merci, messieurs.

[Traduction]

Monsieur Diotte, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Ces questions s'adressent à Mme Kearney.

Madame Kearney, en tant que député d'Edmonton, je suis vraiment ravi que vous ayez choisi de déménager à Edmonton et d'y installer le siège social de votre entreprise. C'est évidemment une

décision importante. Pouvez-vous nous en dire plus sur les raisons qui vous ont poussé à prendre cette décision?

Alexandra Kearney: Comme vous le savez, Edmonton et la province ont une longue histoire en matière d'innovation. Je n'ai jamais eu Internet par ligne commutée. J'ai l'air un peu jeune, mais pour mon âge, c'est tout à fait inhabituel. Bien avant que de nombreux endroits aux États-Unis ne disposent d'Internet à haute vitesse, il y avait une dorsale entre Fort McMurray et Calgary.

Il existe une attitude, qui n'est pas propre à l'Alberta mais à l'ensemble du pays, qui nous pousse à être des pionniers dans le domaine des nouvelles technologies. Beaucoup de gens ont du mal à le comprendre, car nous sommes trop modestes. Ce n'est pas une histoire que nous racontons souvent, mais quand il est question des nombreuses avancées révolutionnaires qui ont eu lieu au cours des 20 dernières années dans le domaine de l'intelligence artificielle, force est de constater que la plupart des membres des équipes qui ont mis au point cette technologie ont soit suivi une formation à l'Université de l'Alberta, soit travaillé à l'Université de l'Alberta lorsqu'ils ont réalisé leurs travaux.

Je pense au travail d'AlphaGo, chez DeepMind, qui leur a permis de battre Lee Sedol au jeu de Go, une réalisation révolutionnaire sur le plan technique. De nombreuses personnes de l'Université de l'Alberta, des stagiaires, faisaient partie de cette équipe chez DeepMind.

C'est cette attitude de pionnier que je veux ramener ici et perpétuer.

Lorsque mon cofondateur Brian et moi-même avons commencé à travailler dans le domaine de l'intelligence artificielle, cela faisait déjà 15 ans que j'y étais, et lui y était depuis bien plus longtemps que moi. Il aurait été impensable que quelqu'un puisse lever 22 millions de dollars et créer une entreprise axée sur le développement de technologies d'intelligence artificielle au Canada, et encore moins en Alberta. Nous sommes convaincus que pour construire l'avenir du pays, nous devons réinvestir, nous devons choisir de rester ici et de prendre ce domaine à bras le corps. Il est d'importance nationale pour nous d'être à la pointe de la technologie que nous avons la responsabilité fondamentale de créer.

• (1655)

Kerry Diotte: Vous avez fait allusion à l'Alberta Machine Intelligence Institute.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur la manière dont cela vous a aidée?

Alexandra Kearney: Oui, absolument.

Brian a été l'un des premiers étudiants de l'Alberta Machine Intelligence Institute, ou AMII, avant même que ce dernier ne soit un centre financé par le gouvernement fédéral. C'était il y a 25 ans, c'est-à-dire au moment où le gouvernement provincial a décidé que la recherche en intelligence artificielle était une priorité.

J'ai commencé à travailler lorsque j'étais étudiante en recherche au secondaire et que je contribuais à des articles ici. C'est comme cela que j'ai découvert l'intelligence artificielle. En fait, j'étais passionnée par la politique monétaire. Je voulais devenir économiste, mais j'ai ensuite découvert que nous pouvions entraîner ces modèles et que ces derniers pouvaient apprendre en interagissant avec l'environnement. On pourrait passer toute sa vie à construire des modèles dans n'importe quelle discipline qui nous intéresse, mais grâce à l'intelligence artificielle, nous pouvons mettre au point des systèmes capables d'apprendre, de s'adapter et de se perfectionner en permanence en fonction des changements du monde réel. C'est un principe intrinsèquement puissant qui, 15 ans plus tard, est mis à profit.

En gros, l'AMII a été un incubateur. J'ai choisi de partir parce qu'il n'y avait aucun endroit au Canada où l'on pouvait étudier l'intelligence artificielle au niveau du premier cycle. Il y avait toutefois trois excellents groupes d'études supérieures, et j'ai choisi de revenir parce que c'est ici que se trouve la majorité des champions de l'apprentissage par renforcement, le domaine dans lequel je me spécialise.

Nous avons une université remplie de centaines d'étudiants qui se forment dans cette discipline et qui sont sur le point d'investir le marché.

Kerry Diotte: Edmonton est la ville des champions, et vous en faites partie.

J'ai une dernière petite question.

Quelle est la meilleure chose que le gouvernement fédéral pourrait faire pour aider l'intelligence artificielle, et quelle est la pire chose qu'il pourrait faire pour lui nuire?

Alexandra Kearney: Je serais très sceptique envers quelqu'un qui vous dit qu'il dispose d'un moyen infallible de produire des modèles transparents qui vous offrent l'explicabilité et la vérifiabilité sans incidence sur le rendement.

Lorsque vous envisagez de mettre en œuvre des mesures, je vous recommande vivement de faire appel à des experts techniques. Lorsque la précédente mesure législative sur l'intelligence artificielle, ou la LIAD, était à l'étude, je participais à une séance de consultation et quelqu'un a déclaré que nous devons réglementer la technologie connue sous le nom d'apprentissage par renforcement. Mon directeur de thèse à l'Université de l'Alberta est l'ancêtre de ce domaine. Il s'agit d'une formulation du problème, et non d'une technologie. Par conséquent, lorsque vous laissez des personnes qui n'ont pas nécessairement les connaissances de base nécessaires s'exprimer sans contrôle, vous vous exposez à une situation où vous pourriez vous tirer une balle dans le pied.

Je le répète, il s'agit d'une forme de technologie très nuancée, très spécialisée. Très peu de personnes possèdent des compétences approfondies dans ce domaine. Quand ils soutiennent que cette formulation du problème doit être réglementée, cela signifie qu'ils affirment que tous les travaux remarquables réalisés à l'Université de l'Alberta n'auraient pas dû être entrepris. AlphaGo n'aurait pas dû voir le jour. Tous les travaux approfondis sur l'apprentissage par renforcement qui ont conduit à certaines des avancées fantastiques que nous observons aujourd'hui n'auraient jamais dû être entrepris, car ils doivent être étroitement contrôlés.

De plus, il faut réglementer les préjudices — c'est ce qui importe le plus — et non l'utilisation.

• (1700)

Kerry Diotte: Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole pendant cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Waouh, c'est incroyable. Les choses viennent de devenir très intéressantes, et je vous en remercie infiniment. Cette conversation me plaît énormément. Je remercie tous les témoins qui se sont joints à nous.

La réglementation des préjudices... Tout ce qui vient d'être dit correspond en quelque sorte à ce que j'attendais d'entendre. Ce qui n'a pas été dit, à mon avis, c'est que la transparence pourrait empêcher cette technologie d'être utilisée, même comme outil. Je trouve cette idée intéressante, car nous avons beaucoup parlé de la monétisation. Nous avons beaucoup parlé de cette notion d'incitation à créer. Je dirais que l'incitation à créer est liée à la monétisation, dans la mesure où l'on reconnaît que lorsqu'on crée quelque chose, on souhaite que ce que l'on a créé conserve une certaine valeur.

Je pense que l'industrie du jeu vidéo est un excellent exemple de secteur qui a conservé une forte valeur monétaire. Le fait qu'elle exporte ses produits n'est pas un hasard. Le fait qu'elle emploie autant de travailleurs au Canada n'est pas non plus un hasard. Elle vend toujours ses jeux entre 65 \$ et 120 \$. Au cours des 20 dernières années, nous avons vu la musique enregistrée et de nombreux autres médias suivre le même chemin vers la démonétisation. Les jeux vidéo n'ont pas suivi la même voie dans la même mesure. Par conséquent, ils jouent dans la cour des grands.

Ce qui m'intéresse, c'est l'idée selon laquelle cette technologie n'inflige aucun préjudice... On pourrait penser que la démonétisation ou l'appropriation des œuvres créatives de générations d'artistes serait considérée comme quelque peu préjudiciable.

Madame Kearney, il est formidable de bénéficier de votre point de vue en ce moment, car il nous éclaire vraiment. Je pense que nous avons entendu parler de l'importance de la transparence, de l'importance des droits d'auteur. Vous dites en quelque sorte que nous ne serions pas où nous en sommes en ce moment si nous nous inquiétions de la transparence et des droits d'auteur.

Pensez-vous que les œuvres artistiques devraient pouvoir être utilisées et qu'elles ont été utilisées et volées à juste titre jusqu'à maintenant sans causer de préjudice, ou que c'est le prix à payer pour réaliser des progrès?

Alexandra Kearney: Je crois que votre question est vraiment honnête et de bonne guerre.

Je précise encore une fois que je me concentre principalement sur l'intelligence artificielle agentique. J'entends par là les systèmes capables de prendre des décisions et d'agir dans leur environnement. Cela n'a rien à voir avec la génération de texte, de vidéo ou d'audio, qui est, je pense, le domaine que vous avez principalement...

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, j'invoque la Règlement.

Il est important d'éteindre les micros dans la salle. L'interprétation ne peut pas se faire adéquatement lorsqu'ils sont allumés.

[Traduction]

La présidente: Poursuivez. Je suis désolée, mais nous éprouvons quelques difficultés techniques.

Alexandra Kearney: La technologie est un défi.

Devrais-je répéter ce que j'ai dit auparavant, ou devrais-je pour suivre là où j'en étais?

La présidente: Veuillez répéter ce que vous avez dit auparavant.

Alexandra Kearney: Votre question est de bonne guerre.

Je ne peux pas parler de toutes les formes d'IA générative. Voilà pourquoi j'affirme qu'il ne faut pas la considérer comme un tout monolithique. Je ne peux parler que des domaines dans lesquels j'ai des compétences et dans lesquels je travaille. Il s'agit principalement de l'IA agentique, c'est-à-dire des systèmes dans lesquels un agent est capable de prendre des mesures en fonction d'un comportement orienté vers un objectif, dans un environnement donné. Il peut s'agir d'un personnage dans un monde. C'est très différent de la génération de texte, de musique ou d'images, entre autres choses. L'IA générative n'est pas mon domaine de compétence.

Je ferais toutefois une comparaison... Prenons l'exemple des systèmes d'apprentissage. Les gens disent que ces systèmes ne font que copier des données. Je ne crois pas que ce soit une façon juste de décrire les modèles faisant appel à un transformateur, si c'est bien de cela dont ils parlent. Bien entendu, on peut obtenir ces modèles en s'efforçant de produire des résultats très similaires aux données d'entrée, et certaines personnes essaient de faire ce genre de choses.

Je comparerais cela à quelque chose. J'aime la photographie et la photographie informatique, et lorsque je développe des programmes pour modifier mes photos, j'ai peut-être une idée en tête, mais si vous me demandiez quelles influences artistiques me poussent à essayer de créer différentes choses, je ne saurais pas vraiment les désigner. Je comparerais cela à certains des modèles que nous utilisons et certains des comportements adoptés. Si vous utilisez un modèle de source ouverte, il se peut qu'il ait été entraîné à traiter une grande variété de données d'entrée, mais lorsqu'il choisit d'adopter un comportement dans un environnement donné, comme le fait de choisir d'attribuer à un joueur une quête particulière parce qu'elle pourrait l'intéresser, il m'est difficile de dire quelle partie des données d'entraînement a réellement conduit à cette décision. De la même manière, il m'est difficile de passer en revue toutes mes expériences et de vous expliquer ce qui m'a poussé à choisir les mots que je prononce en ce moment, si vous voyez ce que je veux dire.

• (1705)

David Myles: Je vois ce que vous voulez dire, mais je pense que j'aimerais revenir à la génération... Vous connaissez mieux que moi le jargon technique lié à l'aspect artistique, alors je me demande si vous considérez la transparence, en particulier, comme une impossibilité dans le domaine de la création artistique générative, car c'est ce dont nous parlons fréquemment. Il ne s'agit pas seulement de l'élément agentique, mais aussi des chansons, des œuvres d'art, des photographies et d'autres créations génératives proprement dites.

Vous voulez dire que la transparence est en réalité une impossibilité technologique?

Alexandra Kearney: Quelles méthodes de transparence envisagez-vous à l'heure actuelle? C'est la question que je vous poserais en retour.

David Myles: Je pense que cela dépend davantage des données d'entrée. Imaginons que je veuille écrire une chanson sur le surf qui sonne comme celles des années 1950. Le système me dirait alors ce qui suit: « Nous avons utilisé les chansons des Beach Boys ». Est-il

faux de penser que le système serait capable de me donner la recette des données d'entrée qui lui ont permis d'en arriver à ce résultat?

Alexandra Kearney: Il faudrait imaginer des modèles et des programmes d'entraînement très différents de ceux dont nous disposons en ce moment, du moins ceux que j'utilise en ce moment, et déterminer... Là encore, c'est un peu comme dire que Rothko est la raison pour laquelle je veux que les couleurs du coucher de soleil soient de telle ou telle manière lorsque je compose une photographie. Ai-je vraiment raison? Qu'est-ce qui a réellement influencé mes décisions? Il n'est pas très simple de le déterminer en tenant uniquement compte des données d'entraînement et du résultat. Il ne s'agit pas d'une copie conforme.

La manière dont ces modèles établissent des relations et des connexions n'est pas aussi transparente que le laisse entendre cet exemple. Je suis très sceptique à cet égard.

David Myles: Je ne vais pas y toucher... Je vais juste le laisser faire son travail.

Si nous retirons toutes les œuvres créatives, comment la machine s'en sort-elle?

Alexandra Kearney: Cela dépend du modèle que vous utilisez pour l'entraîner et de l'objectif recherché.

La plupart des modèles que j'ai travaillé à élaborer... Bien entendu, nous utilisons des données de jeux provenant de studios partenaires avec lesquels nous travaillons dans le cadre de mon projet actuel, mais dans d'autres cas, lorsque je travaillais par exemple à l'élaboration de membres bioniques, disons, pour des personnes ayant des membres différents ou ayant subi des amputations au niveau des membres, et que je développais des méthodes de contrôle afin que ces personnes puissent utiliser leurs bras de manière plus naturelle, ces données n'étaient pas du tout créatives, mais elles n'étaient pas non plus destinées à être utilisées dans ce secteur particulier.

Bien sûr, je comprends pourquoi il est très important pour votre comité d'examiner les données d'entrée que ces systèmes utilisent à titre de données d'entraînement ou d'incitation. Dans ces cas, en supprimant ces données, vous supprimez la sémantique conceptuelle et la capacité d'apprendre des notions de ce genre.

Bien entendu, il est possible d'utiliser un vaste éventail de données pour entraîner ces modèles à générer différents résultats. Dans certains cas, vous ne pourriez pas obtenir le même type de résultats.

En fait, je vais utiliser un exemple très intéressant de connexion...

La présidente: En ce moment, nous n'avons pas le temps d'écouter votre exemple, et j'en suis désolée.

Nous allons devoir passer au prochain intervenant.

David Myles: Merci.

La présidente: Nous aurons peut-être le temps de l'écouter pendant la prochaine séance.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Je vous avais bien dit qu'il fallait continuer cette réunion jusqu'à 23 heures ce soir.

Je retourne vers vous, messieurs Roberge et Grenier.

S'assurer de la découvrabilité et de la présence de contenus culturels francophones et québécois sur ces moteurs de recherche ou ces outils d'intelligence artificielle est certainement une préoccupation importante. Si on ne peut pas rendre disponible le contenu des créateurs québécois ou contribuer à l'alimentation des outils d'intelligence artificielle, y a-t-il un risque que l'intelligence artificielle uniformise la culture et nuise à la diversité des contenus qu'on veut protéger au Canada? Pourrait-il y avoir cet effet pervers?

Monsieur Grenier, vous n'avez pas beaucoup parlé depuis quelques minutes, alors vous pouvez répondre à ma question.

Étienne Grenier: Il faut distinguer les différents types de données utilisées pour l'entraînement des modèles.

Au Québec, certaines instances sont en faveur de fournir des descriptions du contenu culturel au lieu du contenu au complet. Par exemple, il peut s'agir de fournir une information de base permettant de retrouver une chanson, et non tout le contenu de la chanson. Travailler avec des descripteurs et utiliser leur travail pour s'assurer que les contenus sont présents dans les modèles peut être une stratégie pour aider à faire découvrir la culture sans nécessairement contribuer au pillage.

Autrement, on peut s'inspirer d'approches comme celles qu'il y a en France, notamment celle de la Bibliothèque nationale de France. La stratégie de l'État français est de considérer ces données culturelles comme un trésor et un patrimoine, que les institutions de l'État valorisent pour favoriser leur découvrabilité. Les entraînements, les modèles et les défis de la découvrabilité sont gérés par des entreprises de l'État.

Fondamentalement, la technologie ne nous pose pas de problème; sur le plan technique, l'intelligence artificielle ne nous en pose pas non plus. Le problème est vraiment de savoir qui s'en occupe et à quelles fins.

• (1710)

Martin Champoux: Comme il me reste à peu près 30 secondes, je vais essayer de faire vite.

Monsieur Roberge, vous avez dit que vos deux chaires de recherche n'avaient jamais reçu de demande pour mener une étude financée par Patrimoine canadien. De plus, on se plaint beaucoup que le Canada accumule les retards en matière de réglementation de toutes les nouvelles technologies.

Avez-vous l'impression que le gouvernement canadien se prive de l'expertise de ses chercheurs, qui lui permettraient sans aucun doute d'être un peu plus à l'avant-garde ou, à tout le moins, un peu moins en retard sur la réglementation de ces sujets extrêmement changeants?

Jonathan Roberge: Il y a beaucoup d'expertise au Canada. Il y a notamment de l'expertise technique, de l'expertise d'ordre plus culturel, ainsi que de l'expertise dans des disciplines scientifiques. Effectivement, si nous les tenions en plus haute estime, nous serions en mesure d'avoir des stratégies plus étoffées et à plus long terme.

C'est possible, mais, pour le coup, si on prend l'exemple de la découvrabilité, la ministre Joly avait organisé le Sommet de la découvrabilité, il y a quelques années. De mémoire, ça n'a jamais donné lieu à une stratégie très étoffée.

Il en va de même pour la première Loi sur l'intelligence artificielle et les données.

[Traduction]

Vous pouvez faire de beaux discours, mais pouvez-vous joindre le geste à la parole?

[Français]

C'est un peu ça, le problème. En culture, il s'agit effectivement d'une question multifactorielle. Il faut donc des études assez précises pour savoir de quoi on parle. Aujourd'hui, on ne connaît pas les répercussions économiques potentielles sur les travailleurs culturels, entre autres choses.

Il y a quelques instants, votre collègue M. Myles demandait si cela allait causer des préjudices. De fait, si on pense de manière globale et logique, les artistes vont recevoir cette punition sous forme de perte de revenu ou, dans certains cas, de perte d'emploi.

Ainsi, « prévoir » signifie avoir des politiques publiques pour réinsérer ces gens, que ce soit par la formation ou par un filet social, mais il faut aussi prévoir à plus long terme au lieu de simplement se presser pendant 30 jours.

Martin Champoux: Je vous suis extrêmement reconnaissant de votre réponse.

Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Rachael Thomas: Parfait.

La première chose que je vais faire, c'est rendre le micro à Mme Kearney afin qu'elle puisse finir d'exprimer sa pensée au sujet de la dernière observation.

Alexandra Kearney: Je vous remercie.

Je voulais évoquer un résultat que j'ai vu récemment et qui m'a paru très intéressant. L'un des aspects qui le rendent unique, c'est le fait que le modèle synthétise les informations provenant de ces systèmes. Bon nombre de gens diront qu'il ne fait que copier l'information, qu'il ne fait rien de vraiment intéressant sur le plan sémantique, qu'il se contente de saisir des données et de les copier, mais vous pouvez utiliser certains de ces modèles de texte pour générer de l'art ASCII.

C'est assez intéressant, car ces modèles sont autorégressifs. Dans certains cas, ils apprennent simplement à saisir du texte et à générer du texte, mais comme il y a naturellement des espaces entre les lettres, lorsque vous entraînez ces modèles autorégressifs, ils peuvent apprendre à reconnaître ces espaces, même si ce n'était pas l'objectif initial de leur entraînement. Ils peuvent générer de l'art ASCII parce qu'ils comprennent l'espacement entre les lettres.

Je cite cet exemple parce que le modèle va plus loin que les données d'entrée et nous permet de découvrir quelque chose de nouveau que nous pouvons comprendre. Nous savons que lorsque les gens peignent des images avec des lettres et créent des choses amusantes sur Internet, ces modèles les détectent naturellement et intuitivement en étudiant le texte, même si ce n'était pas la formulation initiale du problème.

Rachael Thomas: Madame Kearney, je crois que cela soulève une question évidente pour bon nombre d'entre nous ici présents, à savoir que si le modèle est essentiellement capable de réfléchir par lui-même, où cela nous mènera-t-il à l'avenir?

Alexandra Kearney: C'est là une question très importante. Je crois que c'est l'un des concepts approfondis qui nous permettent de faire... J'estime que vous pouvez considérer ces modèles comme des systèmes informatiques. Lorsque les gens pensent à l'apprentissage automatique, ils pensent généralement à des données d'entrée que l'on fait correspondre à des données de sortie. Vous apprenez un modèle. Vous apprenez à déterminer s'il y a ou non un chat dans une image donnée. Quand j'ai commencé, il était assez novateur de pouvoir dire qu'il y avait un chat dans une image. Aujourd'hui, comme ces systèmes saisissent des données d'entrée et génèrent des données de sortie, qui deviennent par la suite des données d'entrée pour le système, on peut considérer que ces systèmes sont capables d'effectuer ce calcul qui leur permet d'examiner ce qu'ils font et d'utiliser leur processus de raisonnement interne pour générer de meilleurs résultats.

On observe ce phénomène quand on soumet des problèmes mathématiques. Si vous demandez à un modèle de répondre à une question mathématique, il vous donnera de mauvaises réponses, mais si vous le laissez réfléchir un peu à la manière dont il doit répondre à la question, et vous lui permettez de franchir des étapes internes comme nous le ferions, il vous donnera de meilleures réponses; il résoudra ces problèmes mathématiques avec plus d'exactitude.

Je crois que nous allons entrer dans un univers intéressant. Beaucoup de gens parlent de la génération de textes ou de chansons, et ce sont des domaines très intéressants, mais j'estime que les domaines les plus intéressants — et je ne suis pas impartiale à cet égard — sont ceux où les systèmes sont capables de s'adapter dynamiquement en temps réel et de prendre des décisions. C'est une frontière intéressante, et j'estime que c'est une frontière créative. Voilà pourquoi ce sont les jeux qui m'intéressent le plus, car fondamentalement, les jeux sont un moyen de passer à l'action et de prendre des décisions.

• (1715)

Rachael Thomas: Je vous remercie.

Monsieur Capobianco, ma prochaine question vous est destinée. J'espère que vous pourrez nous éclairer davantage sur la manière dont l'IA est utilisée dans le domaine créatif pour rejoindre efficacement un public plus vaste.

Adrian Capobianco: Une solution consiste à personnaliser le contenu. J'ai évoqué les exemples de créateurs francophones ou anglophones qui peuvent désormais diffuser leur contenu dans plusieurs langues, ce qui leur était impossible auparavant. Il existe également différents publics internationaux.

D'après notre expérience personnelle, il s'agit là de deux moyens très simples que nous pouvons utiliser pour ouvrir de nouveaux marchés et personnaliser le contenu afin d'aider ces créateurs à rejoindre le bon public.

Rachael Thomas: Dans un article, vous avez notamment évoqué la manière dont Google filtre désormais les pages que nous voyons et le fait que nous ne cliquons plus sur les contenus comme avant. Par conséquent, nous ne consultons plus les publicités qui auraient normalement attiré notre attention.

Vous avez évoqué l'importance des espaces créatifs ou de la capacité des influenceurs à attirer directement l'attention sur leurs pages. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Adrian Capobianco: Le contexte de mes observations était lié aux recherches traditionnelles et aux recherches d'IA. Je ne connais pas le chiffre exact, mais je dirais qu'environ 60 % des recherches ne donnent plus lieu à un clic. Ce n'est peut-être pas une mauvaise chose. En fait, c'est peut-être une bonne chose, mais cela signifie que lorsque vous effectuez une recherche et que vous obtenez un résumé généré par l'IA, ce résumé est beaucoup plus concis qu'auparavant, et il ne vous renvoie pas vers d'autres contenus, quels qu'ils soient. Du point de vue des marques et des annonceurs, ce n'est habituellement pas une bonne chose, car ils n'attirent pas le trafic et le public qu'ils obtiendraient normalement pour leur contenu.

Une partie de la solution à ce problème — qui sert un peu nos intérêts — consiste à passer du contenu des recherches au contenu social. Nous appelons cela le contenu « toujours présent »: votre contenu est toujours présent dans le flux, en contexte et dans l'air du temps.

Une partie de la solution à cette limitation du trafic et de l'auditoire consiste à créer du contenu toujours disponible sur les réseaux sociaux, qui existe à plusieurs moments donnés sur plusieurs plateformes, afin de compenser l'effet de l'IA et de ramener ces auditoires.

La présidente: Merci.

Monsieur Myles, vous avez cinq minutes.

David Myles: Je regardais les autres témoins, et ils semblaient vouloir prendre la parole et réagir. Je vais donner la parole à M. Tessari L'Allié, car je sais qu'il souhaitait vraiment s'exprimer sur la question. Il pourra peut-être réagir à ce qui a été dit.

Wyatt Tessari L'Allié: Merci.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Grenier et j'aimerais expliquer ce que cela signifie pour ce comité.

Tout d'abord, oui, l'utilisation des données avec le consentement des utilisateurs devrait être rémunérée, mais je pense que dans l'avenir, nous ne pourrions essentiellement plus utiliser ces données pour financer les artistes.

L'intelligence artificielle dépend de moins en moins du contenu humain et produit des choses suffisamment novatrices pour que les créateurs uniques ne puissent plus se contenter de dire: « Si je n'utilise pas de modèle, je vais recevoir une rémunération pour mon art » et survivre de cette manière. Ils obtiendront peut-être une rémunération, mais elle ne suffira pas à subvenir à leurs besoins.

Je pense que si vous voulez trouver des solutions positives pour les artistes à l'avenir, vous devez plutôt réfléchir à la possibilité de mettre en place un revenu de base ou d'instaurer une règle afin qu'ils ne dépendent pas de ce revenu pour payer leur loyer et qu'ils puissent continuer de créer, car ils pourront ainsi faire ce qu'ils veulent faire.

Je pense qu'il est très risqué de chercher à modifier les modèles économiques des artistes en ce moment, alors que tout est sur le point de changer.

C'est juste ce que je voulais ajouter.

David Myles: Vous avez dit quelque chose de très intéressant, à savoir que ce secteur est en réalité le précurseur de ce que vont connaître de nombreux autres secteurs. C'est ce que j'ai constaté avec la dévalorisation du contenu numérique. Elle s'est d'abord produite dans certaines de nos industries culturelles avant d'en toucher d'autres.

Vous avez laissé entendre qu'il s'agissait en quelque sorte d'un signe avant-coureur, que nous avons une longueur d'avance et qu'en réalité, cette dévaluation, ce processus, va se produire dans tous les secteurs.

● (1720)

[Français]

Monsieur Roberge, vous pouvez répondre à ces questions.

Si ce qu'a dit M. Tessari L'Allié est vrai, quel avenir ont les artistes, surtout s'ils veulent avoir un emploi qui fonctionne et qui leur rapporte un revenu? Comment entrevoyez-vous l'avenir?

Jonathan Roberge: Plus tôt, les représentants de la Société des auteurs et autrices de radio, télévision et cinéma ont parlé du manifeste intitulé « L'Art est humain! », qui a été lu à Montréal au début de l'été, si ma mémoire est bonne. Il est bon de rappeler que le monde de la création artistique et le monde culturel sont avant tout des mondes d'humains.

On a aussi parlé, cet après-midi, de la question de découvrabilité des contenus culturels. Or, on n'est pas très loin du moment où on devra parler de la « redécouvrabilité » des artistes au Canada. Il y aura bientôt la possibilité de redécouvrir qui fait de l'art, qui s'exprime avec authenticité et qui crée des produits culturels qui valent la peine d'être écoutés, lus et consommés.

Sur le plan économique, par rapport aux emplois dans le domaine de la culture, suivre la situation pas à pas et prévoir des mécanismes de substitution serait un bon principe de précaution. Différents pays, comme la France et la Belgique, pensent déjà à des mécanismes de substitution. Si le Canada est en queue de peloton, ce sera problématique, parce qu'il sera trop tard. Il y aura moins de créateurs pour créer du contenu canadien.

Par exemple, on a parlé, plus tôt, de la question des licences et du modèle de diffusion en continu de musique. Je vous rappelle le nombre faramineux d'artistes québécois et canadiens qui, ces dernières années, ont dit publiquement que leur revenu provenant de la diffusion en continu était de 14 ou de 17 \$. De tels revenus ne font pas vivre des artistes. De toute évidence, le modèle de la diffusion en continu, pour susciter des passions, n'est donc pas suffisant. Il va falloir trouver des solutions hors des sentiers battus.

[Traduction]

David Myles: Merci.

Je vais partager mon temps avec Mme Royer. Elle va répondre à la prochaine question.

Zoe Royer: Madame Broadfoot, vous avez parlé tout à l'heure de transparence, de titulaires de droits, de validité des données. Vous avez suivi la conversation. Souhaitez-vous ajouter quelque chose? J'ai trouvé vos remarques de tout à l'heure très intéressantes.

[Français]

Merci.

[Traduction]

Lisa Broadfoot: Je pense qu'il y a une distinction importante à faire en ce qui concerne les outils d'intelligence artificielle qui sont déjà intégrés dans les processus de production audiovisuelle. On réalise des travaux réellement prometteurs pour atteindre les publics. Les outils d'intelligence artificielle peuvent aider les producteurs à trouver leur public. Ils peuvent les aider à planifier ou à effectuer des prévisualisations. Les outils d'intelligence artificielle trouvent déjà de nombreuses applications très intéressantes dans notre secteur.

Il y a ensuite les données d'entraînement fournies par l'intelligence artificielle, dont nous avons déjà parlé brièvement. Il est clair que cet entraînement repose sur l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le troisième élément concerne le contenu produit par l'intelligence artificielle, qui en est encore à ses balbutiements. Il n'est pas encore très bon. Il s'agit des plateformes de conversion de texte en contenu vidéo qui existent actuellement. Leurs résultats ne sont pas fantastiques, mais même dans ce que vous voyez, il est clair qu'elles ont été entraînées à partir d'œuvres protégées par le droit d'auteur. Il y a donc une amélioration importante à apporter, car le contenu produit est en concurrence directe avec les œuvres qui ont été utilisées et volées aux détenteurs des droits d'auteur.

La transparence repose entièrement sur le consentement. Le détenteur des droits — qu'il s'agisse de producteurs, d'auteurs, de réalisateurs ou d'acteurs — doit savoir et comprendre lesquelles de leurs œuvres sont utilisées, pouvoir choisir d'accorder ou non une licence et de participer ou non à la création de ce contenu, et conserver ainsi la valeur de ses œuvres. De toute évidence, ces entreprises utilisent ces œuvres parce qu'elles ont une valeur. On parle d'exploration de textes et de données, car il s'agit d'une extraction.

Actuellement, nous n'avons pas un marché ouvert où les deux parties peuvent se rencontrer pour négocier librement. Il s'agit d'un marché fermé pour l'extraction, et la transparence est la clé qui permettra de l'ouvrir.

La présidente: Merci.

Si les députés sont d'accord, nous avons le temps d'accorder trois minutes aux conservateurs, trois minutes aux libéraux et deux minutes au Bloc québécois. Est-ce que cela vous convient?

Madame Thomas, souhaitez-vous utiliser vos trois minutes, ou un autre membre de votre équipe va-t-il intervenir?

Rachael Thomas: Si on me le permet, j'aimerais laisser mes collègues prendre la parole avant moi. Je vais utiliser mon temps pour effectuer quelques vérifications auprès du greffier.

● (1725)

La présidente: D'accord.

Monsieur Al Soud, vous avez trois minutes.

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

« L'intelligence artificielle ne peut pas nous priver de la joie de faire cela. Ce qu'elle peut faire, c'est nous priver de parts de marché. » J'ai trouvé que c'était très bien dit.

La Canadian Media Producers Association représente les producteurs indépendants dans les domaines du cinéma, de la télévision et des médias numériques. Elle concentre aujourd'hui ses efforts sur la viabilité économique et la compétitivité mondiale du secteur créatif à l'heure où les outils d'intelligence artificielle transforment cette industrie.

Monsieur Strati et madame Broadfoot, vous avez tous deux une grande expérience dans le domaine du financement de la production et des affaires commerciales. J'aimerais donc profiter de cette occasion pour vous demander de nous dire comment l'intelligence artificielle va selon vous transformer les budgets de production et les normes contractuelles dans le secteur audiovisuel canadien.

Lisa Broadfoot: Je peux vous parler de la manière dont elle modifie les budgets. Je dirais qu'à ce stade, elle en est encore à ses débuts.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agit réellement des outils utilisés par les producteurs. Ils peuvent nous aider à optimiser les scènes et à réaliser des prévisualisations. Les producteurs ont à leur disposition toute une gamme d'outils différents.

Imaginons que vous souhaitiez créer un effet spécial. Vous pouvez choisir de le faire avec des effets intégrés à la caméra, comme Tom Cruise dans *Mission impossible*. Vous disposez d'un environnement réel, en direct, à la caméra, et c'est un choix créatif que vous pouvez faire.

Vous pouvez choisir le tournage en volume, qui utilise une sorte de mur incurvé composé de milliers d'écrans DEL pouvant simuler un lieu. Vous économiserez ainsi de l'argent et du temps, car vous n'aurez pas à vous rendre à l'étranger. Vous pouvez aussi choisir d'utiliser certains outils d'intelligence artificielle pour créer ces effets visuels. Tous ces éléments constituent autant d'opportunités pour les producteurs de concrétiser leurs ambitions créatives et d'utiliser les outils à leur disposition pour y parvenir de la manière la plus efficace possible.

C'est l'incidence que l'intelligence artificielle a, selon moi, sur les budgets et le financement.

En ce qui concerne les relations contractuelles, il y a quelques années, lorsque l'on a commencé à parler de cette question, nous avons chargé un cabinet d'avocats de mener une étude sur les considérations juridiques dont les producteurs devaient tenir compte dans le cadre de leurs activités. Nous avons notamment demandé aux producteurs de vérifier si les contrats qu'ils concluaient avec les distributeurs et les diffuseurs leur permettaient d'utiliser l'intelligence artificielle, car tous les intervenants de la production doivent satisfaire aux exigences en matière d'erreurs et d'omissions. Ils savent tous qu'ils doivent le faire. Il faut que tout soit autorisé, par l'entremise de la chaîne de titres, tout doit être autorisé. Nous avons demandé aux producteurs d'en tenir compte.

Ils doivent également vérifier, s'ils utilisent l'intelligence artificielle, s'ils sont propriétaires de leurs invites ou si celles-ci sont transmises à ces plateformes, ce qui signifierait que leur travail a été à nouveau récupéré.

Ce sont là autant d'éléments dont les producteurs doivent tenir compte dans le cadre des contrats, des budgets et du financement.

Fares Al Soud: Merci.

[Français]

Messieurs Roberge et Grenier, plus tôt, vous avez dit que la prépondérance de l'anglais dans l'intelligence artificielle nuisait assez directement à la visibilité de nos contenus francophones en ligne.

Selon vos recherches, quels sont les principaux risques pour la vitalité culturelle et linguistique de la Francophonie si l'intelligence artificielle continue d'être développée principalement dans des milieux anglophones?

Jonathan Roberge: Monsieur Grenier, voulez-vous répondre?

Étienne Grenier: Le danger est que le français soit considéré comme une langue peu dotée. Or ce n'est pas tout à fait le cas, car il y a quand même des données disponibles.

Je vais prendre pour exemple le cas de génération de synthèse vocale. Générer une voix en français est beaucoup plus difficile que d'en générer une en anglais, car on manque de données pour certains genres de travail.

Selon nous, il faut évidemment augmenter la distribution de nos contenus grâce à des stratégies appuyées par l'État, notamment des stratégies de descriptions standardisées, pour faire circuler la culture québécoise et francophone sur Internet, et pour alimenter les grands modèles de manière à ce que nous puissions nous y retrouver.

En parallèle, il faut faire vraiment s'assurer que les contenus ne seront pas entièrement pillés et copiés par des compagnies qui voudront les utiliser pour entraîner leurs modèles.

La présidente: Merci.

Monsieur Champoux, vous avez deux minutes.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Dubois.

Durant la pandémie de COVID-19, plusieurs artistes, créateurs, techniciens et travailleurs du secteur culturel et de différentes industries qui y sont liées ont carrément décidé de changer de travail à cause d'une insécurité grandissante et d'une incertitude quant à un retour à la normale.

J'ai l'impression que le secteur culturel va de crise en crise. À la fin de la COVID-19, on voit qu'il y a peut-être moyen de réinvestir un peu et de se réengager dans le métier qu'on avait avant que la pandémie frappe. Maintenant, j'ai l'impression que l'arrivée de l'intelligence artificielle bouleverse les habitudes de travail et de création, mais aussi le travail de tous les corps de métier liés à la culture.

Le secteur culturel est-il en état de choc actuellement? Lors des contacts que vous avez avec les différents acteurs du milieu, sentez-vous que quelque chose décourage les gens et que nous allons vivre un autre exode de nos talents?

● (1730)

Laurent Dubois: En effet. Vous dites que quelques personnes sont parties, mais je dirais que beaucoup de personnes sont parties. C'est quand même un désengagement massif, ce qui est tout à fait compréhensible.

En effet, il y a une nouvelle crise qui pourrait avoir le même effet. Je voudrais prendre quelques secondes pour préciser que, dans le secteur culturel, il n'y a pas d'intérêt envers le développement de l'intelligence artificielle, si ce n'est pour faire des économies. À ce jour, je n'ai pas encore vu de projet fait par l'intelligence artificielle qui a un apport créatif qu'un humain n'aurait pas pu avoir. Pour le moment, ce n'est qu'une question de réduction des coûts, et je pense que les artistes ne pourront pas le supporter une deuxième fois, d'autant plus qu'ils n'ont pas de filet social. Il faut se le rappeler.

Martin Champoux: Vous avez très judicieusement touché le cœur du problème, à savoir que l'argent va probablement être l'argument principal dans tout ça.

Avez-vous l'impression que, tout en respectant les valeurs et l'ensemble des intérêts des différents acteurs de ce milieu, si nous arrivons assez rapidement à une réglementation, nous réussirons à changer de cap? Est-il trop tard? Avons-nous atteint le point de non-retour?

Laurent Dubois: Je ne peux pas me présenter devant vous et dire que nous avons atteint le point de non-retour.

Martin Champoux: À votre avis, l'avons-nous atteint?

Laurent Dubois: Non, nous ne l'avons pas atteint. Par contre, il faut s'y mettre maintenant parce que, la démocratie est lente, et c'est normal. On se parle, on échange, on dialogue. Cela prend du temps, mais nous pouvons y arriver. Cela demande simplement du courage et du dialogue.

Martin Champoux: Vous savez, c'est chouette d'avoir un peu d'optimisme à cette table.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Dubois.

La présidente: Les discussions étaient vraiment très intéressantes aujourd'hui.

[Traduction]

Je tiens à remercier tous nos témoins, en ligne et dans la salle, d'être présents aujourd'hui.

Rachael Thomas: Nous avons convenu de revenir à moi à la fin.

Merci.

Je voulais faire plusieurs choses, mais pour économiser du temps, je n'en ferai qu'une seule, c'est-à-dire présenter une motion.

Voici la motion pour laquelle je sollicite le soutien de mes collègues:

Étant donné que,

par l'intermédiaire du Centre d'art autochtone, le gouvernement fédéral conserve une collection de plus de 5 000 œuvres d'art autochtones d'une valeur culturelle et artistique exceptionnelle, dont la valeur estimée dépasse 14 millions de dollars,

Plus de 130 œuvres d'art gérées par le Centre ont disparu, selon un audit inquiétant qui met en évidence une mauvaise gestion généralisée, une surveillance insuffisante et une sécurité inadéquate,

Le Comité invite les témoins suivants à témoigner devant lui: la directrice du Centre d'art autochtone, pendant au moins deux (2) heures, et les auteurs du rapport d'audit préparé par la Direction générale des services de vérification et d'assurance de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, pendant au moins deux (2) heures,

Et que le Comité fasse part à la Chambre de ses préoccupations concernant le rapport d'audit.

Si j'évoque ce sujet, c'est parce que ce rapport vient d'être publié, à la fin de la semaine dernière, je crois. Il semble susciter une cer-

taine inquiétude au sein de la communauté autochtone, qui se demande où sont passées ces 132 œuvres d'art.

L'art est financé par Patrimoine canadien. Il incombe donc à ce comité d'examiner ce qui s'est passé exactement et déterminer où se trouvent ces 132 œuvres et ce que nous pouvons faire pour éviter que cette situation se poursuive à l'avenir.

Je propose donc cette motion.

La présidente: Vous ne pouvez pas proposer cette motion, car nous ne sommes pas en train de discuter des travaux du Comité et cette motion n'a rien à voir avec ce dont nous traitons.

Vous pouvez donner avis de cette motion, et nous pourrions en discuter à une date ultérieure.

Rachael Thomas: J'aimerais contester la décision de la présidence, si vous me le permettez.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que dans le cadre d'une réunion de cette nature, lorsqu'un député prend la parole, ce dernier peut proposer une motion.

La présidente: Vous pouvez proposer une motion si elle a un rapport avec le sujet dont nous discutons ce jour-là. Vous ne pouvez toutefois pas proposer une motion sur un sujet complètement différent sans nous en avoir donné avis au préalable. Vous pouvez contester la décision de la présidence et nous pouvons voter sur ce point, mais vous allez perdre.

Rachael Thomas: Il s'agit d'une affirmation quelque peu audacieuse. Nous avons un nombre égal de députés autour de la table.

En général, la présidence interprète cette règle de manière assez...

La présidente: Nous n'allons pas débattre de cette question. Si vous souhaitez contester la présidence, vous pouvez le faire.

Rachael Thomas: Je vais contester la présidence.

Merci.

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, j'en appelle au Règlement.

[Traduction]

La présidente: D'accord. Nous allons voter.

(La décision de la présidence est maintenue par 5 voix contre 4.)

La présidence: Je tiens à remercier encore une fois tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

● (1735)

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente...

[Traduction]

La présidente: J'aimerais dire que si vous souhaitez ajouter quelque chose au procès-verbal d'aujourd'hui et que vous n'en avez pas eu l'occasion, vous pouvez nous envoyer un mémoire ou une lettre. Nous pourrions tous prendre connaissance des éléments que vous n'avez pas pu évoquer aujourd'hui. Les analystes pourront s'en servir pour rédiger notre rapport final sur ce sujet.

Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

Martin Champoux: J'aimerais simplement dire un mot sur la motion que Mme Thomas vient de proposer.

J'ai voté pour maintenir votre décision, parce que c'était la décision la plus conforme au Règlement.

Cependant, cela demeure une motion d'un grand intérêt, et je pense que nous avons le devoir d'en discuter le plus tôt possible, lors d'une prochaine réunion. C'est quelque chose d'assez choquant, et je crois que cela préoccupe les communautés autochtones aussi, alors nous devrions prendre cela très au sérieux et prévoir du temps pour discuter de cette motion mercredi. D'ici deux jours, elle devrait être mise en avis en bonne et due forme.

[Traduction]

La présidente: Oui, et je pense que cette motion a été enregistrée, puisque vous en avez donné avis aujourd'hui. Ai-je bien compris?

Donnez-moi un instant pour parler au greffier.

Madame Thomas, pourriez-vous nous donner officiellement avis de votre motion, en français et en anglais? Nous pourrions ainsi tous en prendre connaissance avant de discuter de nos prochains sujets d'étude.

Rachael Thomas: Je pensais que vous ne me le demanderiez jamais.

Je vais en donner avis officiellement. J'enverrai l'avis au greffier en français et en anglais.

La présidente: Parfait. Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>